



UNION NATIONALE DES PERSONNELS
ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE

UNIR – SOUTENIR - AGIR



Jean COUSTEIX
Fondateur de l'UNPRG

Nogent-Sur-Marne, le 10 septembre 2024

Objet : PV du congrès national – Hendaye 2024

Nos réf : N° 152 / 2024 – UN

PROCÈS-VERBAL DU CONGRES NATIONAL HENDAYE 2024
(29 - 30 mai 2024)

Le mardi 28 mai 2024 à 18h00, le centre Azureva de Hendaye (64) ouvre officiellement ses portes au 41ème congrès de l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie (UNPRG). Nous sommes reçus par le directeur du centre qui nous fait un discours d'accueil en Basque et nous relate l'histoire de la maison principale de son village de vacances.

Cette cérémonie d'accueil s'achève par le vin d'honneur, offert par le centre Azureva.

Ouverture du congrès
29 mai 2024

Président de séance :

Claude MARCHAL, 1^{er} président national adjoint

Après l'appel et l'émergiment des présidents départementaux, le président Gérard SULLET accueille le maire d'Hendaye.

Le discours de bienvenue du maire d'Hendaye, monsieur Kotte ECENARRO, nous relate l'histoire du lieu et de la maison du centre d'Azureva et nous cite l'histoire de la ville d'Hendaye qui n'était qu'un quartier de la ville voisine. En 1796 la ville est brûlée, puis anéantie par les Anglais en 1813 et n'avait plus que 50 habitants survivants. Sa plage de 3 km de long est qualifiée de familiale pour ses 18 000 habitants actuels. Il nous décrit l'économie de sa ville avec ses grandes entreprises comme Décathlon, son organisation administrative et son implantation à la frontière espagnole.

Il nous souhaite un bon congrès, la plaquette d'honneur lui est remise à l'issue de son discours par le président Gérard SULLET.

Le président Gérard SULLET, présente la vidéo réalisée par la commission communication de l'UNPRG qui est projetée.

A l'issue, le président demande une minute de silence en l'honneur des présidents départementaux décédés depuis le dernier congrès de Trégunc.

A 8H30 le président Gérard SULLET, fait son discours d'ouverture et annonce son rapport moral ci-après qu'il va décliner :

Rapport moral, congrès 2024.

L'heure est venue de faire un bilan général sur la politique menée par votre conseil d'administration national depuis maintenant quatre années qu'il est en place (2020-2024). Même si un premier bilan a déjà été fait en 2021 à Trégunc après une longue période de crise de la COVID obérant fortement les activités de l'UNPRG et de ses unions départementales, un certain régime de croisière s'est mis en route depuis le dernier congrès. Ce bilan ne prétend pas être positif en tous points, mais je le veux le plus transparent possible.

J'avais annoncé en 2020, en prenant mes fonctions de président, quatre grands axes afin de dynamiser la reprise des activités de notre association : la reconnaissance de l'UNPRG par la reprise du dossier d'intérêt général ; la politique sociale ; le recrutement et la communication.

Les associations comme la nôtre, ont beaucoup souffert de la période de confinement due à la COVID, mais aussi, depuis de nombreuses années, du changement fort des mentalités quant au besoin de se fédérer chez les plus jeunes, retraités ou pas. Un audit du ministère des Armées en 2017 avait d'ailleurs montré une baisse considérable des adhésions pour les principales associations militaires siégeant au CPRM. Basé sur une période de plus de dix années cet audit présentait des chutes de plus 50% pour certaines associations. L'UNPRG, quant à elle accusait une baisse limitée à moins de 10% de ses adhérents.

Devant ce constat incontestable d'une attractivité moindre des associations, de retraités en particulier, il fallait réagir pour enrayer cette décrue lente, mais réelle. Se poser la question de l'intérêt d'adhérer à l'UNPRG devenait urgent et vital. C'est pourquoi, j'ai repris le dossier sur l'intérêt général auprès des services fiscaux qui était sans réponse depuis mars 2019 (19 mois). Cette démarche me semblait déterminante quant à la reconnaissance de l'UNPRG auprès des autorités et Institutions généralement partenaires de nos actions en faveur de nos adhérents. L'obtention de la reconnaissance d'intérêt général, effective en novembre 2020, nous a ainsi permis de présenter un premier intérêt d'adhérer par la défiscalisation des cotisations, des dons et des frais de déplacement pour les unions départementales. Pour l'année 2022, à eux, seuls les frais de déplacement ont représenté une somme de plus de 210 000€, pour une moyenne de 2 100€ par UD. C'est une aide certaine pour nos bénévoles.

Mon discours en externe a toujours compris cette reconnaissance factuelle et assez rare pour être soulignée. C'est incontestablement un point fort pour l'UNPRG qui existe quand même depuis 1946.

Deuxième axe d'effort absolument nécessaire, c'est celui du soutien social de nos adhérents en difficulté. Mais pour faire du social, il faut des moyens ou des partenaires. L'UNPRG à elle seule ne dispose pas des finances nécessaires pour ces actions. Aussi, le rapprochement auprès de nos mutuelles militaires et de la Fondation Maison de la Gendarmerie s'imposait. Des partenariats ont été signés avec UNEO, TEGO et la CNG. Pour la FMG des conventions ont été produites pour soutenir principalement nos veuves en difficulté ainsi que les orphelins de la gendarmerie. Au total, des financements sont en place qui abondent en grande partie le budget social de l'UNPRG. Mais au-delà de ces partenariats financiers, les contacts pris auprès des directions des mutuelles et de la Fondation ont été l'occasion de mieux faire connaître notre association à l'extérieur. Je peux affirmer aujourd'hui que nous sommes connus et reconnus à la hauteur de notre importance dans le spectre des associations militaires. Si je devais choisir une seule mission au président national et aux présidents départementaux, ce serait de promouvoir l'UNPRG en externe pour ce qu'elle est devenue au fil des années.

Je l'ai dit, la force d'une association réside dans le nombre d'adhérents qu'elle fédère. Aussi, en 2020, j'ai créé une commission de recrutement afin de mieux concentrer les moyens d'action pour conduire cette mission. Considérant que le recrutement est avant tout la tâche des UD, la commission devrait se rapprocher des unions départementales et leur apporter un soutien matériel et opérationnel.

Des réunions régionales ont été organisées en 2021 par visioconférences pour prendre un premier contact plus localisé avec les UD. En 2023 / 2024 ces réunions ont été relancées, mais cette fois en présentiel sur tout le territoire. La force de ces réunions, sous l'égide du président adjoint chargé du suivi des UD et du président de la commission recrutement, est de mieux faire connaître la politique générale du siège national avec les avancées décrites plus haut et de faire le bilan de la gestion de chacun des présidents départementaux. Les réformes n'étant pas toujours appliquées faute d'explications concrètes, ces réunions ont, je l'espère, quelque peu harmonisé nos fonctionnements réciproques. En tout cas un certain dynamisme s'est instauré qui a permis d'enrayer la baisse des effectifs et même de les stabiliser sur le plan national.

L'autre axe prioritaire que constitue la communication a été fortement monté en puissance depuis quatre ans. J'avais promis au président de la commission qu'il disposerait enfin d'un budget dédié. Ce fut fait dès la fin 2020. A partir de là, des opérations se sont mises en place dans tous les domaines : le numérique (Facebook, Twitter, site UNPRG, moyens vidéo etc..). La formation de notre secrétaire administrative à la gestion du site UNPRG a été aussi l'occasion de relancer celui-ci en matière d'informations régulières grâce aux liens avec les UD. Vous êtes armés pour faire connaître l'UNPRG à l'extérieur comme à l'intérieur de notre association. Pour moi, ces nouveaux moyens m'ont permis de « vendre » l'UNPG qui en avait bien besoin.

Il reste encore beaucoup à faire, même si la dynamique est là pour faire vivre l'UNPRG.

Ainsi, dans le fil direct de la communication, je dirais que la création d'un nouveau journal, La Voix du Gendarme, après la fin de notre partenariat avec l'ESSOR, notre journal historique, n'a pas atteint le niveau que mérite une association comme la nôtre. Certes la presse écrite est en perte de vitesse eu égard à la montée du numérique, mais pour notre population, très attachée à cette presse, il s'agit d'une rupture quelque peu incomprise. Nous devons réfléchir à cet échec tous ensemble.

Lorsque j'ai présenté mes grands axes d'effort en 2020, je n'oubliais pas pour autant notre volet défense de l'Institution gendarmerie et de ses personnels. Je me dois de dire que dans ce domaine, je ne suis pas totalement satisfait. Des changements à la direction de la gendarmerie ne nous ont pas permis de perpétuer les bonnes pratiques qui avaient cours jusqu'au congrès dernier. Notre interlocuteur au conseil de la fonction militaire de la gendarmerie (CFMG) a changé ainsi que le directeur général de la gendarmerie. Très franchement, on ne retrouve plus l'écoute que nous avons avec leurs prédécesseurs. Autre difficulté, celle d'être entendu par le ministre de l'Intérieur contrairement à ce que j'ai connu antérieurement. Même lorsque le cabinet daigne nous recevoir, les réponses aux questions posées par l'UNPRG restent sans réponse. Ce « mépris » de la hiérarchie envers leurs anciens est inacceptable. Pourtant, ils connaissent nos problèmes, nous écoutent, mais ne nous entendent pas. C'est une situation qui me laissera insatisfait malgré le sentiment d'avoir essayé, avec mes adjoints, de normaliser les relations UNPRG / DGGN.

Au total, au moment où je quitte mes fonctions, je vous demande de mesurer les résultats obtenus par l'ensemble du Conseil d'administration national. Le travail accompli ne se voit pas toujours, mais il est bien réel. L'UNPRG est sur les bons rails de la modernité et du changement. Ce changement doit continuer à nous adapter à la nouvelle société, notamment à nos personnels de la gendarmerie et ceux qui vont la quitter. Plus que jamais, nous devons présenter (par la communication) une « offre » concrète à ceux qui voudront bien l'écouter. Les adhésions aux associations (le recrutement) sont maintenant soumises au côté matérialiste qui emporte l'intérêt. Fédérer les hommes s'oriente davantage vers des groupements d'intérêts individuels. Cet état de fait est regrettable pour une association militaire, mais il faut prendre en compte tous ces critères sociétaux. C'est ce que j'ai voulu initier il y a quatre ans par une politique de reconnaissance (l'Intérêt général) et de soutien (le social) qui commence à porter ses fruits.

Bon courage ! J'ai confiance en vous pour l'avenir
Le président SULLET est ovationné par l'assemblée.

Rapport d'activité du Secrétaire Général National.

9h00 - Le président de séance donne la parole au secrétaire général national, Daniel GONFROY.

Le secrétaire donne lecture du rapport qu'il a rédigé et dans lequel il aborde les points suivants :
Deux années et demie se sont écoulées depuis le congrès de Trégunc. Il est donc temps de faire le bilan de l'activité de notre association, depuis ce dernier grand rassemblement national.

Comme il se doit, le présent rapport fait ressortir les grands moments et les grands dossiers qui ont marqué la vie associative de l'UNPRG ainsi que toute l'activité qui a ponctué cette période.

- L'Action sociale – Suivi de la politique sociale.
- Dossier d'Intérêt Général.
- Suivi des Unions Départementales et Recrutement, deux missions qui se complètent
- Les Finances de l'UNPRG
- L'Activité des Vice-Présidents et des différentes commissions
- Demande d'audience et saisine parlementaire.
- Activités diverses.

Le rapport d'activité N° 93 / 2024 – UN du 16 mai 2024, est annexé au présent procès-verbal (annexe1).

Avant de conclure ses propos, le secrétaire général national souhaite remercier notre secrétaire administrative pour le travail effectué, Malika, qui est ovationnée par les présidents.

Approbation du rapport d'activité du Secrétaire Général National.

9h25 - Le président de séance soumet à l'approbation des présidents départementaux, le rapport d'activité du secrétaire général national.

Qui est contre ? aucune main levée.

Qui s'abstient ? Aucune main levée.

Rapport approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal : 171 / 21 – UN du 28 octobre 2021 – du 40ème Congrès National de Trégunc.

9h28 - Le 1^{er} président national adjoint Claude MARCHAL, soumet à l'approbation des présidents départementaux le procès-verbal du 40ème congrès.

Qui est contre ? aucune main levée.

Qui s'abstient ? Aucune main levée.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Élections des Administrateurs Nationaux.

Le Conseil d'administration national compte actuellement 21 administrateurs. 5 administrateurs renouvelés se représentent et 3 arrêtent, il convient de procéder à l'élection de 8 administrateurs.

10 candidatures ont été préalablement retenues par le Conseil d'administration national.

9h30 - Le président de séance, Claude MARCHAL, procède à l'appel des candidats qui viennent se présenter en fonction de l'ordre établi par tirage au sort :

Jean ÉVEN, Jean-Jacques TAMBOISE, Michel FILLAUD, Sylviane PAULIN, Patrick BECCEGATO, Eric DURIEUX-TROUILLETON, Ghislaine GAILLARD, Jean-Louis DAGOT, Serge EPPLIN et Daniel DELORME.

Mise en place du bureau de vote.

Jean-Paul PERREAUX, secrétaire général national adjoint, est désigné comme président du bureau de vote et du dépouillement.

Les deux accesseurs sont désignés en fonction de l'âge, le président d'UD le plus ancien et le plus jeune : Claude MARÉCHAL, président UD 54 et Eric MAHE-RIVARD, président UD 34.

Le président de séance rappelle les modalités de vote.

- Un bulletin de vote (Blanc) comportant la liste des candidats au CAN
- Il y a 10 candidats pour 08 postes à pourvoir.
- Tout bulletin comportant un autre nom que les candidats sera nul
- Tout bulletin qui comportera plus de 8 noms sera nul *
- Tout bulletin qui contient moins de 8 noms sera valable
- Tout bulletin qui ne contiendrait aucun nom sera considéré comme un vote « blanc ».

* Il convient de rayer au minimum deux noms.

Vote des 80 présidents départementaux.

Mise en place du dépouillement par le secrétaire général national adjoint.

9h40 - Pause.

10 heures, reprise

Président de séance : Michel FILLAUD, 2ème président national adjoint

Le président national remet la médaille d'or de l'UNPRG aux présidents départementaux :

Jean-Michel MARIN de l'UD 31.

Dominique PRATLONG de l'UD 73.

Serge RENAMBATZ-ICHAMBE président de l'UD de la Réunion.

Jean-Claude JOGUET président de l'UD 01.

Intervention de Jean-Pierre DELALANDE pour l'organisation du transport en bus pour la cérémonie.

Le président annonce la mention du 41ème congrès de l'UNPRG.

Le premier président national adjoint, Claude Marchal, donne lecture de la motion :

MOTION DU 41^{ème} CONGRES 2024

L'UNPRG se satisfait de la reconnaissance d'intérêt général de l'association. Cette reconnaissance a conforté notre position. Nos partenariats et l'engagement sans faille de nos adhérents ont permis de poursuivre nos œuvres sociales.

L'UNPRG est fière d'avoir réussi à maintenir ses effectifs grâce aux actions entreprises, aux réunions régionales, à l'implication de ses présidents départementaux, confirmant ainsi notre place de première association pour la gendarmerie en nombre d'adhérents (30 000).

L'UNPRG est donc une association en bonne santé. Les motifs de satisfaction ne manquent pas.

L'UNPRG est cependant consciente des inquiétudes de ses adhérents. Cette motion s'inscrit dans un contexte international dégradé par la guerre en Ukraine et le conflit dans la bande de Gaza. L'UNPRG pense que nous aurons à serrer les rangs et renforcer la solidarité.

L'UNPRG demande que cet effort de solidarité commence par la prise en compte du vieillissement de la population française, la mise en œuvre d'une Loi grand âge financée comme il était prévu par la Sécurité sociale.

L'UNPRG demande que la réforme de la protection sociale complémentaire ne vienne pas accroître la baisse du pouvoir d'achat et ne se fasse pas au détriment de la solidarité intergénérationnelle. Cette réforme devrait entrer

en vigueur au 1^{er} janvier 2025 pour les militaires d'active et avoir pour effet d'augmenter les cotisations au détriment des retraités. Certains de nos adhérents n'auront plus les moyens de cotiser et par conséquent de bénéficier d'une mutuelle.

L'UNPRG demande l'indexation des pensions de retraite sur l'inflation ainsi que leurs réévaluations pour atténuer la baisse du pouvoir d'achat constatée depuis plusieurs années. L'augmentation de cette année ne comble pas le déficit cumulé.

L'UNPRG demande le rétablissement des chèques vacances pour les retraités de la fonction publique et la fin d'une décision scandaleuse qui pénalise les plus modestes.

L'UNPRG demande la création d'une carte du retraité et de la veuve de gendarmerie dans un format moderne relié à une liste disponible pour les brigades.

L'UNPRG demande que la fondation maison de la gendarmerie fasse preuve de plus d'égards vis-à-vis des retraités et revoit sa politique tarifaire.

L'UNPRG demande que la présence de personnels actifs lors des décès de retraités de l'arme soit inscrite dans la charte du gendarme.

L'UNPRG, solidaire de nos camarades d'active, demande que des solutions soient recherchées pour endiguer l'hémorragie des démissions de personnels. Les 12 000 personnels en formation ne suffiront pas à remplacer les nombreux départs qui s'accumulent ces dernières années.

L'UNPRG considère moralement qu'un gendarme n'a pas sa place en prison dans le cadre d'une détention provisoire. Les gendarmes sont les garants de la Loi. Ils ont, préalablement à leur prise de fonctions, tous prêté serment. Il est donc légitime de s'interroger de l'intérêt d'écrouer de façon préventive un gendarme qui n'a nullement l'intention de se soustraire à la justice.

L'UNPRG demande que l'emploi des réservistes comme « gendarme réserviste patrouilleur » fasse l'objet d'une évaluation préalable des conditions et limites d'engagement dans un contexte d'insécurité ou le respect de l'uniforme n'est plus acquis. Il ne semble pas concevable qu'un gendarme réserviste agisse seul lors des activités ou des interventions.

L'UNPRG exprime son soutien aux forces de l'ordre en Nouvelle-Calédonie, où de nombreuses tensions ont émergé. Ces tensions sont en grande partie dues à une forte mobilisation contre une réforme constitutionnelle. Le soutien de l'UNPRG reflète la reconnaissance des défis auxquels sont confrontées les forces de l'ordre dans ce contexte particulier, et leur rôle crucial pour maintenir l'ordre tout en respectant les droits des citoyens.

Une mention sur la Nouvelle Calédonie qui subit les violences des indépendantistes est demandée.

La question suivante, initiée par le président Jean-Pierre PERCEY concerne la FMG, les tarifs des cotisations pour les souscripteurs qui sont plus chers pour les retraités. Les tarifs de l'hôtel Moncey sont plus chers et nous ne sommes pas prioritaires si on ne souscrit pas.

La motion est soumise aux votes des présidents :

Qui est contre ? Aucune main levée.

Qui s'abstient ? Aucune main levée.

La motion du 41^{ème} congrès est adoptée à l'unanimité

Le dépouillement ayant pris plus de temps que prévu, le président de la commission recrutement et du club du gendarme, **Didier DANIEL** intervient pour faire le point sur « Le Club Gendarme Avantages ».

**Intervention de Didier DANIEL,
Président de la commission Recrutement et club du Gendarme :**

Il décline tous les partenaires de l'association qui peuvent être une motivation pour faire adhérer.

Nos 30 000 adhérents représentent une possibilité de 120 000 clients.

Des partenaires sont présents sur le site d'Azureva pendant le congrès.

Il présente une simulation de consultation du site dédié.

Les tarifs sont intéressants. Il reprend les questions posées par courrier par les présidents.

Son rapport est joint au présent procès-verbal. (Annexe 2)

Rapport d'activité de sa commission pour le congrès 2024 : N° 89 / 2024 – UN

Proclamation des résultats des élections au CAN par le vice-président national, président de la commission des statuts, Jean-Marie GONZALEZ. :

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX	ÉLU	NON-ÉLU
BECCEGATO Patrick	69	ÉLU	
DELORME Daniel	68	ÉLU	
FILLAUD Michel	68	ÉLU	
EPPLIN Serge	66	ÉLU	
TAMBOISE Jean-Jacques	63	ÉLU	
EVEN Jean	62	ÉLU	
PAULIN Sylviane	58	ÉLU	
DURIEUX-TROUILLETON Éric	56	ÉLU (4 ans)	
GAILLARD Ghislaine	40		NON-ÉLU
DAGOT Jean-Louis	37		NON-ÉLU

**Rapport commission des statuts par le vice-président Jean-Marie GONZALEZ.
Rapport de la commission des statuts.**

Jean-Marie GONZALEZ, président de la commission des statuts, présente les modifications proposées, article par article. Chaque article modifié sera soumis au vote des présidents départementaux.

Son intervention :

Ses remerciements vont à **DARTOIS Joël et LEBEUR, Philippe**, pour leur disponibilité et leur implication dans le fonctionnement de la commission.

Lors du dernier congrès, il a été voté l'admission comme membres actifs, des anciens G.A et G.A.V.

Un président a posé la question de savoir dans quelle catégorie, mettre les épouses, compagnes de ces derniers.

Cette question a été mise à l'ordre du jour du CAN suivant le congrès. Nous nous sommes posé la question : peut-on accorder les mêmes droits à l'épouse d'un ancien G.A ou G.A.V, qui bien souvent ne connaît rien de la Gendarmerie, que ceux identiques à une épouse qui a accompagné son mari pendant toute sa carrière ? Il a été voté de les mettre dans la catégorie sympathisante. L'article 7 du R.I, a été modifié dans ce sens.

Lors de l'A.G.E. Il vous sera proposé de le porter dans les statuts nationaux, ainsi que pour les cadets de la gendarmerie.

Le CAN a également modifié l'article 8 du R.I, concernant la conduite à tenir par un administrateur national ou départemental candidat à une élection nationale ou européenne. La modification a été apportée (cela vous a déjà été communiqué).

L'article 1 des statuts précise : que l'U.N.P.R.G. est une association laïque et apolitique.

Un administrateur national ou départemental peut exercer un mandat municipal dès lors que celui-ci n'interfère pas dans ses fonctions associatives.

Un administrateur national ou départemental devra impérativement mettre en veille ses fonctions associatives dès lors qu'il sera candidat à une élection nationale (y compris député européen) en cas d'élection, il devra quitter lesdites fonctions.

Plusieurs présidents ont transmis leurs statuts ou R.I à la commission pour avis. Nous rappelons que nous faisons des observations pour être au plus près des statuts nationaux. Ce sont des observations et non des obligations. Chaque président est libre d'en tenir compte ou pas. A ce jour, nous n'avons eu aucun retour défavorable.

Dans l'article 16 des statuts nationaux, il est demandé depuis plus de quinze ans que les associations départementales prennent le nom d'U.D. Nous constatons que certaines associations s'appellent toujours, cercle ou amicale.

Plusieurs UD n'ont pas intégré l'intérêt général, conformément à l'article 4 des statuts nationaux.

Lors de l'A.G. E il vous sera également proposé la mise à jour de l'article 13 bureau :

4 vice-présidents chargés de missions mettre : des vice-présidents

Article 15 commissions : ajouter commission de recrutement.

Les membres de la commission vous rappellent qu'ils sont à votre disposition pour tous renseignements relatifs aux statuts. N'hésitez pas à les contacter.

Clôture de l'assemblée générale ordinaire et ouverture de l'assemblée générale extraordinaire.

Article 5 : Membres sympathisants, ajouter : les époux, épouses, concubines, pacsées des anciens G.A. ou gendarmes adjoints volontaires.

Résultat du vote :

Qui est contre ? 5 mains levées.

Qui s'abstient ? Aucune main levée.

Approuvé à la majorité (75).

Article 13 bureau :

4 vice-présidents chargés de missions mettre : des vice-présidents.

Résultat du vote :

Qui est contre ? aucune main levée.

Qui s'abstient ? Aucune main levée.

Approuvé à l'unanimité.

Article 15 commissions : ajouter commission de recrutement.

Résultat du vote :

Qui est contre ? aucune main levée.

Qui s'abstient ? Aucune main levée.

Approuvé à l'unanimité.

Clôture de l'assemblée générale extraordinaire et réouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Rapport financier par le trésorier national, Daniel DELORME.

Le trésorier national commente la présentation projetée pour la comptabilité de l'association. Les avoirs financiers en 2023 sont de 340284 euros alors qu'ils étaient de 339 271 en 2022 et 368 900 en 2021.

Cette baisse s'explique par une diminution des sommes perçues pour la quote-part consécutive à la baisse des adhérents payants. Les effectifs sont stables, mais les exonérés augmentent.

Le budget annuel est entre 210 et 215 000 euros, qui proviennent pour moitié de la quote-part.

Il détaille les charges annuelles qui concernent notre siège qui nécessite 3 500 euros pour la copropriété et des impôts se montant à 4 000 euros.

En 2023, l'UNPRG a versé 14 200 euros pour les réservations pour le congrès à Azureva.

Daniel Delorme détaille les raisons qui amènent à demander une augmentation de la quote-part qui n'a pas été augmentée depuis 1998. L'inflation galopante que nous venons de subir, les charges qui augmentent ont amené le conseil d'administration à proposer au congrès une augmentation de la quote-part.

Il y a un besoin impératif de subvention de 35 000 euros pour équilibrer notre budget alors que le congrès va coûter entre 70 et 80 000 euros.

Il est proposé aux présidents une augmentation de 0,50 pour les veuves et 1 euro pour toutes les autres catégories.

12H30 – Pause repas

14 heures – reprise

Président de séance : Claude MARCHAL, 1er président national adjoint

Nous allons poursuivre et Daniel reprend ce qu'il avait commencé, Daniel à la parole.

Daniel DELORME :

Ce matin, dans son rapport d'activité, Daniel a évoqué le logiciel de comptabilité que nous sommes en train de mettre au point conjointement avec l'expert-comptable. Je ne peux pas dire que je vous l'offre, puisqu'il est gratuit.

Sans vous dévoiler ce que contient le rapport de l'expert, puisque c'est Jean EVEN qui vous en fera lecture, je suis en mesure de vous assurer que l'expert nous confirme qu'il devient nécessaire de changer de logiciel comptable. Il importe de rendre notre comptabilité plus lisible et plus compréhensible.

Mais, je comprends que pour ceux qui ne sont pas dans le domaine de la comptabilité lorsque je présente les tableaux ce n'est pas totalement lisible. L'expert-comptable, monsieur HASSANI a donné toutes les recommandations nécessaires et nous a prêté son concours, pour réaliser ce nouveau logiciel

Nous avons déjà travaillé dessus puisqu'à partir du jour où il est venu faire la vérification, j'ai repris toutes les dépenses, toutes les recettes des années 2002 à 2023, qu'il a fallu que je ventile dans ces tableaux.

A la fin de chaque mois, les chiffres qui apparaissaient en bas, étaient les chiffres qui étaient sur le relevé bancaire.

Précédemment, je vous ai dit que Excel n'était pas reconnu par le Trésor public, mais dans le cas présent, il s'agit d'un dérivé d'Excel. En cas de contrôle du Trésor public, il convient de présenter votre comptabilité sur ce logiciel en même temps que le relevé bancaire, le trésor public l'acceptera.

Monsieur Hassani est le responsable comptable financier de la Fédération de tennis de Paris. Donc il nous a montré, ce logiciel il avait 38 000 écritures.

Les avantages de ce logiciel ?

Je dirais qu'il est facile de l'utiliser, je peux vous assurer que la comptabilité est facilement compréhensible.

Ce logiciel vous permet des comparaisons instantanées entre les résultats mensuels. Je dis bien tous les mois, vous pouvez contrôler les dépenses, par exemple, la dépense EDF d'un mois, par rapport au même mois de l'année précédente. Il suffit d'appuyer sur le bon bouton, pas d'inquiétude, il y aura un mode d'emploi. Je peux vous assurer que ce qui va être proposé aux UD sera adapté à leur comptabilité.

Pour les UD qui seront d'accord pour l'adopter, je ferai monter 5 trésoriers volontaires à Nogent avec l'accord du nouveau président qui sera élu demain.

Avec ces 5 trésoriers, nous adapterons ce logiciel pour les UD, afin qu'il corresponde à leurs besoins. Je me suis rendu dans plusieurs UD, leur comptabilité se ressemble. Certes, il y a quelques différences, mais votre trésorier aura la possibilité d'ajouter les lignes « dépenses ou recette) nécessaires.

Le compte solidarité ?

Vous savez qu'il a été créé en 2002, au congrès de Caen.

La seule chose, Marc, que je vais dire qui te concerne, c'est qu'actuellement le montant du fonds de solidarité est de 25 693,90€.

Alors ! pourquoi j'ai commencé par le fond solidarité ?

Il y a un an, nous avons revisité, avec tous les membres du Bureau, la majorité des notes du mémento du président.

Lors de ce travail, nous nous sommes aperçus que la note qui concernait le fonds de solidarité, datait de 2003. Il y avait des choses sur cette note qui ne correspondaient plus à la réalité. Cette note disait que le poste « fonds de solidarité » a pour but de venir en aide en cas de sinistre aux adhérents de l'Association victimes de catastrophes naturelles ou accidentelles sans pour cela se substituer aux assurances.

Nous souhaitons ajouter au personnel de l'active victime d'émeutes particulièrement hostiles ou de guérilla. Ce matin le sujet des neuf gendarmes qui ont quitté rapidement et sans beaucoup d'effets, l'ambassade du Soudan a été abordé.

La DGGN a su trouver l'UNPRG. Nous avons eu au moins 2 sollicitations de la DGGN pour nous demander si nous pouvions aider ces 9 sous-officiers. L'UNPRG a bon cœur, vous connaissez les statuts, vous connaissez les lignes de ce que nous voulons faire, la ligne sociale et la directive mise en place par Gérard.

Nous avons décidé de faire intervenir le fonds de solidarité.

Nous avons récupéré les IBAN des 9 militaires concernés, et sous 48 h, un virement bancaire a été effectué.

C'est le point important que nous souhaitons modifier sur cette note.

Je rappelle pour les nouveaux présidents, que ce fonds de solidarité est alimenté par les 0,50 € lorsque nous traitons le dossier quote-part. Il y a une ligne en bas de cette feuille quote-part fonds de Solidarité, cette somme de 0,50 € est à multiplier par le nombre d'adhérents cotisants.

Les exonérés sont pris en compte lors de la quote-part. Si un de vos adhérents exonéré était victime d'une catastrophe naturelle, l'UNPRG pourrait intervenir. Cette année nous ne solliciterons pas les UD pour alimenter ce compte.

En 2002, quand ce fonds de solidarité a été créé, il a été décidé qu'aucune passerelle ne permettait à l'argent du Fonds de solidarité de passer sur le compte courant de l'UNPRG, nous avons là deux comptabilités bien distinctes. Je dirais que ce fonds de solidarité n'appartient pas à l'UNPRG, il vous appartient, à vous tous, il appartient à tous les adhérents, ce sont les adhérents cotisants qui alimentent ce fonds de solidarité.

QUESTION :

Philippe SAINT CIERGE UD 0 3 Vichy :

25 690,93 c'est la somme actuelle qu'il y a dans le fonds de solidarité, on est d'accord ? OK, sur l'année 2023 vous avez attribué combien ?

REPONSE :

En 2023, nous avons attribué un secours. Un des présidents a été touché 2 fois par une coulée de Boue.

Sa maison avait été touchée en 2021 et en 2023. Cette coulée de boue avait tout ravagé. Nous lui avons déjà prévu un secours à l'époque. Nous n'avons pas été sollicité par l'intéressé mais par Michel SAUTON, l'ancien président que beaucoup connaissent, puisqu'il a été secrétaire général national. Marc a traité le dossier, Nous avons répondu favorablement à cette demande en accordant 1 900€. Pour continuer avec ta question, depuis le début de l'année 2024, il y a aussi un dossier.

QUESTION :

Jean-Pierre DELALANDE UD 11 :

Je reviens sur les conséquences pour le personnel de l'active victime, ce que nous avons fait est très bien, cependant ma question, c'est de savoir si ces gens-là sont adhérents ou sympathisants de l'UNPRG.

REPONSE :

Jean-Pierre, je vais te répondre, je n'ai pas le chiffre en tête, il y a 103 UD en France, nous sommes à 355 ou 365 adhérents de l'active.

Parmi ces 9 personnes, aucune n'était adhérente.

Je reconnais que quand nous attribuons un secours en général, je peux vous dire que la veuve ou le retraité qui reçoit le secours, généralement nous recevons une lettre de remerciement.

Lorsque ces 9 secours ont été accordés, nous avons reçu avec Gérard un courrier un peu incendiaire car nous avons décidé d'employer le système des allocations qui étaient versées à l'époque lorsque je servais à la maison de la gendarmerie, soit 2 000€ pour un secours marié avec un enfant, 1 500 € aux mariés et 1 000 € à un célibataire.

Il y avait 3 célibataires d'ailleurs parmi ces 9 militaires qui ont été impactés, et un nous a écrit, qu'il n'était pas d'accord, qu'il ne comprenait pas pourquoi nous avons attribué 2 000€ à un sous-officier qui était marié, alors que pour lui était attribuée une somme bien inférieure.

Il a dû y réfléchir car il nous a réécrit ensuite afin de nous remercier parce que nous étions la seule association gendarmerie qui était intervenue.

Nous avons parlé de la vallée de la Roya ou de la brigade de Saint-Martin-Vésubie. Nous avons quand même fait une cagnotte. Une cagnotte à laquelle vous avez participé. Il y a tout de même 2 militaires d'active qui ont adhéré.

QUESTION :

Jean-Michel MARIN de l'UD 31 :

Je reviens sur le sujet concernant le fait que le trésorier se rende à Paris afin d'avoir un cours sur le logiciel de comptabilité. Lorsque j'ai pris la présidence dans la Haute-Garonne, ma trésorière, qui est aussi trésorière dans 2 ou 3 associations m'a dit que mon logiciel n'est pas régulier, qu'il n'est pas reconnu par les services fiscaux, je précise qu'elle travaillait pour les services fiscaux. Actuellement, elle utilise un logiciel qui va jusqu'au reçu fiscal.

Malheureusement, ce logiciel est payant !

REPONSE :

Jean-Michel, je vais te donner une réponse générale.

Pourquoi l'UNPRG n'a pas un logiciel comptable adapté ?
Adapté et qui apporte beaucoup de nouveautés.

Je suis un peu fautif car, quand nous avons supprimé les vérificateurs aux comptes, que certains ont connu, nous avons pris un expert-comptable. Jusqu'à présent, l'expert nous proposait des logiciels, moyennant une redevance mensuelle. Chose à laquelle je me suis toujours opposé (minimum 100€ par mois).

QUESTION :

Alain LABATUT UD 40 :

Je voudrais savoir, la somme de 26 000 euros, elle est-elle placée sur le compte courant ou sur le compte épargne ?

REPONSE :

Daniel DELORME :

Il y a le compte courant de l'UNPRG, un livret sociétaire qui est rémunéré, du placement à court terme, des parts sociales et le livret A, ce sont les fonds généraux de l'UNPRG. Les 26 000€ sont sur un compte livret appelé UNPRG Solidarité.

Quand Marc m'envoie une décision d'attribution d'un secours, j'ai un compte courant UNPRG sur lequel il y a 19,71€ actuellement. Je fais un transfert de la valeur du secours, que la commission sociale a accordé sur ce compte courant pour pouvoir effectuer le virement à l'UD parce qu'avec le compte sur livret il m'est impossible de faire un virement.

QUESTION :

Patrick GOUDARD de l'UD 35 :

Daniel, est-ce que des solidarités sont engagées pour le gendarme MOLINARI qui a été tué dans les émeutes de Nouvelle-Calédonie récemment ?

Je vous pose la question pour le fonds de solidarité.

REPONSE :

Gérard SULLET :

On est un petit peu en train de mélanger le problème du fond de solidarité avec les cagnottes. Ce que tu nous dis, ça pourrait faire l'objet de cagnottes.

Patrick GOUDARD :

Parce que je le lis là, en vert, « de l'actif victime d'émeutes particulièrement hostiles ».

Gérard SULLET :

Oui, c'est ce qu'on a rajouté à l'issue de l'ambassade du Soudan.

Patrick GOUDARD :

Avons-nous fait quelque chose pour le gendarme qui a été tué en Nouvelle-Calédonie ?

Gérard SULLET :

Non, c'est à réfléchir. Là, on entre dans le problème des cagnottes. Est-ce qu'on fait une cagnotte ? Pour les décès, nous en avons fait, pour Vésubie, nous en avons mis une en ligne, une très importante. J'en parlerai demain à la DG, pour les 3 militaires tués dans le Puy-de-Dôme aussi.

La première cagnotte de Vésubie, c'était avec La Voix du gendarme et gendarmes et citoyens et elle avait bien marché. Simplement la 2ème, on l'a faite autonome. Donc ta question est, est-ce qu'à chaque fois qu'il y a un mort, on fait une cagnotte ? Ce ne sera pas de toute façon sur le fond de solidarité.

Patrick GOUDARD :

Parce que la question se posait, ça concernait la dernière phrase du paragraphe en vert. Et c'est pour ça que je pose la question, c'est par rapport au collègue Molinari qui a été tué ?

Gérard SULLET :

Les émeutes, ça ne rentre pas dans le fonds de solidarité concernant la définition de la dernière phrase.

Daniel DELORME :

Pour compléter un petit peu ce que dit Gérard, il faut savoir que la M.G. à chaque fois qu'il y a un décès en gendarmerie, fait une cagnotte, je pense qu'ils ont ouvert une cagnotte.

C'est une cagnotte. Nous ne sommes pas intervenus.

Gérard SULLET :

Tu as raison, il faudrait ne pas y mettre les décès.

Dire victimes d'émeutes ou de catastrophes particulières, mais c'est comme dans le cadre de l'ambassade, ce sont des gens qui ont tout perdu, pas des gens qui sont blessés ni décédés en activité. C'est vrai qu'il faudrait distinguer. C'est pour cela que je reviens à l'histoire de la cagnotte. Est-ce qu'on fait une cagnotte à chaque décès, en activité de service ? Mais, il faut peut-être préciser, décédé ou blessé.

Daniel DELORME :

Il faudrait peut-être rajouter hors décès, pour qu'il n'y ait pas confusion. Si nécessaire, je suis prêt à corriger, comme vous souhaitez. Il est vrai, que si on attribue une somme pour un gendarme décédé en activité de service, il faudra le faire pour tout le monde.

Gérard SULLET :

Il n'y a pas de problème, est-ce qu'on a répondu à ta question ? je pense que oui ! On peut peut-être reformuler, mais en aucun cas, le Fonds de solidarité participera au décès et aux blessures en service. Cela étant, vous avez évidemment tout le soutien de l'institution, tout le soutien de la Fondation, et pourquoi pas, lorsque c'est particulièrement grave comme dans le Puy-de-Dôme, lancer une cagnotte.

QUESTION :

Richard CARTOIXA président de l'UD 66 :

Je reviens sur le logiciel comptable qui sera communiqué prochainement aux UD qui est facile d'utilisation dérivé d'Excel.

Alors 2 questions techniques que je pose.

- Si c'est un « dérivé d'Excel », il faudra que les utilisateurs possèdent Microsoft, j'en connais qui n'ont pas Microsoft chez eux. Mon trésorier travaille avec OpenOffice, c'est pour cela que je pose la question. Pour ma part, je travaille avec Excel donc je pense qu'on va avoir des divergences.
- Je crois que tu as déjà répondu à ma 2^{ème} question. Le registre comptable doit être non modifiable pour éviter les magouilles. Et si on met sur Excel on peut modifier.

REPONSE :

Daniel DELORME :

La comptabilité je la fait sur Excel actuellement, mais à partir du moment où je viens te contrôler, je suis du Trésor public, je te demande ton logiciel, je veux voir ton logiciel à la fin du mois de mai 2024.

Ton résultat du mois, il reste 2 500 € sur ton compte bancaire ; si sur ton relevé bancaire et je pense que ton trésorier a accès informatiquement au compte de ton UD, s'il y a 2 500 €, ça veut dire que le logiciel correspond au relevé bancaire et ça, c'est reconnu par le Trésor Public.

Richard CARTOIXA :

D'accord, nous ne sommes pas obligés de faire une double comptabilité sur un registre.

Daniel DELORME : Je peux vous dire actuellement pour être certain, de pas avoir de pénalité de la part du Trésor public, en accord avec l'expert-comptable, j'ai fait la comptabilité et je lui présente la comptabilité sur Excel.

SULLET Gérard : on doit passer au vote du le fonds de solidarité.

QUESTION :

Joseph SINIGAGLIA UD 83 :

Je ne comprends pas le sens de cette inscription, c'est contraire à tous les principes de nos statuts, l'argent du Fonds de solidarité doit bénéficier aux adhérents. Ils cotisent, c'est normal que ça leur revienne.

Le souci est que nous avons donné 8 000€ à des non adhérents, par solidarité. Cette solidarité doit venir d'une cagnotte et non du fonds de solidarité de l'UNPRG.

REPONSE :

Patrick BECCEGATO UD 57 :

Je pense que la porte qui a été ouverte, il faut vite la refermer.

Parce que ça va donner des droits à tout et n'importe quoi. Il y a des aides, il y a des assurances. Si on ne ferme pas cette porte tout de suite, on va pleurer et puis on va faire Mère Teresa en permanence, je pense qu'il faut vite agir pour refermer cette porte ouverte. Ce fonds doit servir pour nous, pour nos adhérents.

Ellie GRILLET UD 42 :

Je pense qu'on peut résumer ce qu'on vient d'entendre de la part de tous les participants que le Fonds de solidarité est réservé aux adhérents de l'UNPRG, si un sinistre concerne d'autres gendarmes de l'arme, par solidarité, il y a une cagnotte mais c'est tout.

Daniel DELORME :

Vos revendications sont légitimes, donc on va faire quelque chose et vous allez lever la main. On va faire un vote pour ceux qui sont d'accord pour laisser la note telle qu'elle est au tableau.

Vote :

Quels sont ceux qui sont d'accord pour la laisser telle qu'elle est au tableau ?

Non ? – *Personne ne lève la main.*

Vous souhaitez qu'on la modifie ? Nous supprimons dans la phrase « au personnel de l'active victime ».

Jacky LEFORT UD 85 :

Concernant ce que tu viens de dire, je pense que le mot « active » est en trop. Il faut simplement dire les adhérents, que ce soient des adhérents retraités ou des adhérents actifs. Si la situation se présente, l'adhérent quel qu'il soit actif ou retraité, doit pouvoir bénéficier de ce Fonds de solidarité.

Daniel DELORME :

On résume, on va remettre « aux adhérents de l'association victimes d'émeutes, particulièrement hostiles ou de guérilla ».

Alors, je le répète « *aux adhérents victimes d'émeutes particulièrement hostiles ou de guérilla* ».

Je sou mets cette phrase au vote :

Qui est contre ? Aucune main levée.

Qui s'abstient ? Aucune main levée.

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

La parole est à Jean EVEN qui va nous lire le rapport de l'expert-comptable.

Jean EVEN :

J'ai assisté avec Daniel Delorme, à son expertise, lorsque l'expert-comptable est venu au siège vérifier les comptes. C'est quelqu'un qui est très professionnel.

Il nous a fait un rapport que je vais lire et je peux vous dire une chose, Cela fait déjà plusieurs fois que je travaille avec lui et vraiment, c'est un plaisir.

Note sur les États de recettes et dépenses, années 2023.

Nous avons été sollicités par la direction de votre association pour effectuer une revue de vos États comptables pour l'exercice clos au 31/12/2023.

Nos travaux ont été réalisés conformément à la norme professionnelle de l'ordre des experts-comptables qui ne constituent ni un audit ni un examen limité.

Nous avons procédé à une revue de votre comptabilité, les trésoreries, les dépenses et recettes sont enregistrées mensuellement sur un état qui détaille toutes les opérations bancaires et sur le compte principal.

Les recettes et dépenses sont ventilées par nature. Nous avons pu consulter les relevés bancaires. Nous n'avons pas relevé d'anomalie lors de notre analyse. La participation du trésorier se traduit par une information de qualité. L'analyse des comptes fait ressortir les éléments suivants :

- Recette, le total s'élève à 215 542€ dont 350 00€ de subvention.
- Les virements internes entre le compte courant et les livrets A ou d'autres comptes détenus par l'association ne sont plus intégrés dans les recettes afin de donner une image fidèle des recettes.

Charge et dépense :

- Le montant des charges annuel est de 222 511 €
- Les œuvres sociales s'élèvent à 27 398 €
- Les frais de congé s'élèvent à 14 200 €
- La trésorerie s'élève à 334 000,13 €
- Les fonds propres correspondent à votre trésorerie
- Le niveau de trésorerie permet de financer 2 ans d'activités
- Le résultat de l'expertise 2023 se traduit par une perte de 5969€
- Le niveau de recettes est inférieur aux dépenses
- Malgré une bonne maîtrise des dépenses, des actions seront à mener pour augmenter le niveau des recettes, par une augmentation entre autres des cotisations pour trouver un équilibre annuel

Recommandations :

Rapports financiers :

Sur la forme, nous maintenons notre recommandation de présenter les données comptables annuelles sous la forme d'un bilan et compte de résultats.

Vous avez mis en place un nouveau format de présentation des comptes afin d'en faciliter la lecture.

Ce nouveau format permettra d'entièrement retranscrire les opérations comptables dans un fichier Excel avec une synthèse des dépenses et recettes.

Nous encourageons l'UNPRG à le diffuser auprès des UD et généraliser l'utilisation de cet outil pour rendre la comptabilité facile et compréhensible de tous.

Résultat annuel :

Les États annuels mettent en évidence l'écart de trésorerie réalisé sur l'année.

Nos recommandations ont été suivies, puisque le résultat de l'année est mis en évidence sur les tableaux de recettes.

Manque d'informations sur le décalage de cotisations non encaissées en fin d'exercice.
Merci de votre écoute.
A Nogent sur Marne le 21 mai 2024

Monsieur HASSANI, expert-comptable

Claude MARCHAL :

Nous allons passer à l'approbation du rapport financier du trésorier général national :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (Personne ne lève la main)

Merci, le rapport est approuvé à l'unanimité

Concernant le **rapport de l'Expert-comptable**

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? (Personne ne lève la main)

Merci, le rapport est approuvé à l'unanimité.

Jean EVEN :

Nous avons fait un déplacement à Toulon pour mettre à jour toutes nos assurances, ce qui a permis de faire des économies.

Le personnel de l'AGPM nous a bien aiguillé.

Pour ce qui concerne les UD, j'ai des nouveaux contrats qui sont en cours, en particulier pour ceux qui prennent des cadets de la gendarmerie.

N'oubliez pas qu'ils doivent être assurés quand ils travaillent pour vous.

C'est-à-dire, s'ils sont porte-drapeau, ils doivent être adhérents et s'ils sont mineurs sur le bulletin d'adhésion, vous devez automatiquement avoir la signature d'un des deux parents, et surtout les faire figurer sur la liste que vous envoyez. Cette liste peut être modifiée suivant les assemblées générales des UD. Il suffit de m'en envoyer une copie, une copie au siège. Je fais le nécessaire auprès de Toulon pour que vos adhérents soient couverts.

Il y a des UD qui interviennent auprès des collègues ou lycées en tant qu'aide aux études ou aux devoirs.

À ce moment-là, vous signez une convention avec l'établissement.

Vous m'avez envoyé une copie, copie que je retransmets à Toulon, la personne qui intervient est couverte dans le cadre de son UD.

Exemple, les derniers contrats traités par le siège concernaient pour l'UD 63.

N'oubliez pas qu'il vaut mieux mettre plus de personnes sur votre liste que pas assez. Si une personne qui intervient pour votre UD a un accident ou se blesse, si elle n'est pas sur la liste des assurés, elle ne sera pas couverte.

Il y a un protocole pour déclarer vos accidents :

Si je ne suis pas en possession de tous les documents, vous ne serez pas remboursé Toulon n'aura pas été destinataire de vos déclarations. Il y a des normes à respecter. C'est comme lorsque vous faites une déclaration à votre assurance, si vous ne remplissez pas tous les papiers, l'assurance ne dédommage pas.

Le remboursement franchise est une très bonne chose, cela vous permet d'avoir une assurance moins élevée pour votre voiture.

Les administrateurs, membres du conseil d'administration national et les présidents d'UD sont couverts par le siège national. Il est de la responsabilité des UD d'assurer leurs élus et les personnes qui les aident. Les administrateurs qui ne sont pas présidents ou administrateurs nationaux figurent sur la liste des UD.

Il y a des UD qui ont une soixantaine de personnes couvertes. Si une de ces personnes intervient pour une journée sur un barbecue, si elle se brûle même si elle n'intervient qu'une fois, elle est couverte. La personne va distribuer des chocolats ou des colis de Noël. Elle glisse, elle tombe sur le trottoir, elle se blesse... Elle est aussi couverte. Toutes ces personnes doivent apparaître sur vos listes d'assurés.

En plus des 2 polices d'assurances que vous avez, il y a une assurance qui concerne les mandataires sociaux. Il y a une protection juridique, au cas où, lorsque par exemple vous organisez un barbecue : un voisin se plaint, il dépose plainte contre vous, vous avez une assistance juridique pour ce cas de figure, vous pouvez obtenir un avocat gratuitement.

QUESTION :

Jean-François STEPHAN UD 56 :

Des personnes, au titre de l'UNPRG, interviennent en qualité de surveillants d'examen à l'université catholique de l'Ouest.

- 1) Je n'ai pas de convention. Est-ce que tu es en mesure de me fournir une convention pour ces Intervenants ?
- 2) faut-il préciser que ces intervenants bénéficient d'indemnités de vacation ? Ils ont des indemnités, ils sont rémunérés pour faire cela. Donc, est-ce que lorsque je ferai la convention pour l'assurance, faut-il le faire savoir ? Ce n'est pas du bénévolat, c'est bien une indemnisation.

REPONSE :

Jean EVEN :

Sur la Convention, nous n'avons pas à préciser si c'est du bénévolat ou si c'est rémunéré. La plupart du temps, il s'agit de bénévolat. Donc, dans la convention, qu'ils soient rémunérés ou pas, ils ne sont pas considérés comme employés de l'université, c'est ce qu'on appelle un défraiement, ce n'est pas considéré comme une rémunération.

QUESTION :

Richard CARTOIXA UD 66 :

Dans le cadre d'un voyage organisé par mon UD, exemple, direction l'Espagne. Comment ça se passe pour l'assurance ? Est-ce que c'est l'assurance de chacun, est-ce que c'est l'assurance du transporteur ou devons-nous prendre une assurance particulière ?

Jean EVEN :

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une UD ne peut pas être organisatrice de voyage.

Si vous organisez des voyages à votre nom, vous devez être déclarés comme voyageur en préfecture, c'est le voyageur qui est responsable de ses clients donc vous n'avez pas d'assurance à prendre.

Bernard MONE UD 17 :

Lorsqu'un intervenant assiste à un conseil d'administration départemental, s'il est adhérent, ne venant que pour une demi-heure, je ne vais pas l'ajouter sur la liste des assurés de l'UD. Ne peut-on avoir un avenant, comme pour les assurances des conducteurs ?

Jean EVEN :

Je ne le ferai pas, ça coûtera plus cher de faire un avenant.
Les listes sont modifiables à tout moment dans l'année.

Intervention de Michel FILLAUD, 2^{ème} président national adjoint

Michel FILLAUD :

Je ferai un petit point sur les réunions régionales.

Les UD qui ont bien augmenté :

L'UD 33	72 adhérents en plus
L'UD 02	66 adhérents en plus
L'UD 52	64 adhérents en plus
L'UD 66	64 adhérents en plus
L'UD 13 Aix	plus 60

Ce qui est dommage, c'est qu'aujourd'hui, nous avons tout de même une vingtaine d'UD qui sont dans une phase quelque peu difficile.

20 UD sont dans une phase difficile et 10 sont dans une phase très difficile.

Après en avoir longuement discuté avec Didier Daniel, nous allons nous occuper en priorité des UD qui sont dans une phase difficile.

Nous demanderons d'abord aux administrateurs nationaux qui sont plus proches de ces UD, de prendre dans un premier temps contact, puis nous interviendrons si nécessaire.

Que s'est-il passé depuis le dernier congrès à Trégunc ?

- Il y a eu l'UD 34 pour laquelle malheureusement, il a fallu que l'on explique au président qu'il était temps qu'il arrête ses fonctions.
- Nous avons eu la chance d'avoir un colonel qui a trouvé dommage de pas avoir d'UD dans le Lot, qui a aidé à monter l'UD 46 et heureusement, nous avons trouvé Jean-Marc MIR.
- L'UD 31 avec Jean-Michel MARIN
- L'UD 06 qui était dans une phase difficile, mais un nouveau président est présent.
- L'UD 13 qui a été divisée en 2 secteurs et depuis qu'il y a 2 UD dans le 13, cela fonctionne du feu de Dieu.

Grâce au président du Rhône, nous avons pu trouver un président pour l'UD 73, M. Pratlong.

Je reconnais qu'être président en 2024, c'est plus dur que d'avoir été président comme je l'ai été, il y a 10 ans en arrière. Aujourd'hui, un président doit avoir une équipe soudée autour de lui doit beaucoup se déplacer. Il faut aller voir les commandants de groupements, les commandants de compagnie, les escadrons... sans compter l'organisation de toutes les cérémonies... Il y a un boulot énorme à faire.

Concernant les réunions régionales, nous en avons fait 11. La 12ème devrait avoir lieu dans le pays historique de la Bretagne prochainement.

Donc, globalement, ces réunions régionales nous ont permis de rentrer en contact avec les présidents, de constater un certain nombre de difficultés, de nous permettre de faire ressortir ce qui se passait et pourquoi des UD rencontraient des difficultés.

Didier DANIEL :

Je vais vous parler du recrutement.

18 UD qui n'ont pas recruté du tout un seul adhérent.

J'ai fait le tableau du premier trimestre et jusqu'à aujourd'hui il y a 25 UD qui n'ont toujours pas recruté.

Sur ces 25 UD, il y en a encore 3 des 10 qui n'avaient pas recruté en 2023. Il est vrai que la commission recrutement a été partie prenante des réunions régionales, cela nous a permis de rencontrer un petit peu tout le monde, de dédramatiser parce qu'en fait nous sommes tous des bénévoles. C'est vrai aussi qu'on ne va pas demander un travail particulier, simplement essayer d'apporter une solution ou du moins quelques éléments de langage pour pouvoir recruter.

Depuis 2020, avec le rescrit fiscal, et ça en fait partie, c'est un des maillons pour le recrutement, nous proposons aux gens de défiscaliser leur adhésion. Comme je disais ce matin avec le club du gendarme, le jeune gendarme, pour nos jeunes, nous n'avions rien à leur proposer et maintenant, nous commençons à proposer le club du gendarme avantage. Peut-être que ça les fait réagir et certains viennent pour cela !

Deux présidents ont été cooptés pour faire partie de cette commission.

- 1 - Éric DURIEUX-TROUILLETON qui vient de nous rejoindre au CAN
- 2 - Thierry LESAIN
- Jean EVEN
- Jean-Paul PERREAUX
- Jean-Jacques TAMBOISE

Nous avons des retours et nous essayons de trouver des éléments de langage pour dire comment faire pour aborder quelqu'un et l'amener à adhérer.

On nous a souvent fermé les portes, mais nous avons réussi à les rouvrir à nouveau, il faut continuer comme cela. Pour ma part, je n'ai pas eu de problème, jamais le groupement ne m'a fermé la porte.

Par exemple, lorsque le commandant de groupement de mon département a pris ses fonctions, il a pris son adhésion de suite. Lors de mon assemblée générale, grâce à une écriture de Serge EPPLIN qui citait l'article 26 de la Charte du gendarme, je leur ai lu cet article qui traite de la solidarité intergénérationnelle.

Les retraités, ils doivent les faire rentrer dans leur environnement. Je peux vous assurer que la semaine qui a suivi, le Commandant de groupement en réunion des commandants de compagnie, a donné l'article 26 à chacun d'eux en disant qu'il faut le commenter dans les brigades. La semaine qui a suivi, j'ai des commandants de brigades qui m'ont appelé en me demandant de venir leur parler de L'UNPRG et du club du gendarme.

Ce sont des éléments de langage et croyez-moi, vous pouvez m'appeler j'ai l'habitude maintenant de recevoir des appels et des messages et s'il y a des difficultés quelconques nous pouvons essayer d'arriver à trouver une solution ensemble.

Comment fonctionne cette commission nationale du recrutement ? Toutes vos demandes de cartes sont enregistrées, les chiffres que je vais vous donner sont hors les élèves gendarmes. Cela a créé une certaine polémique dans beaucoup d'UD, de ce fait, maintenant, Jean a fait une proposition à l'école de Tulle : si 10 élèves souhaitent adhérer, nous établirons que 10 cartes.

Malika m'envoie la liste des cartes qu'elle a éditées et là, je fais un tableau avec les UD concernées.

Ensuite, je fais aussi le pourcentage, des actifs sur une année, des sympathisants et des veuves en sachant qu'il n'y a plus de bienfaiteurs.

Pour affiner tout ça, je reçois aussi du siège national la liste des quotes-parts et vous savez que sur une des feuilles vous devez préciser le nombre de nouveaux adhérents, avec ce nombre je fais la comparaison entre les cartes éditées et votre dossier.

Les chiffres commencent en 2021, quand la Commission recrutement a été créée.

Au total des adhésions en 2021, 1 527 demandes de cartes.

En 2022, 1 743.

À la fin de 2023, nous avons 2 287 nouvelles Cartes

C'est à dire qu'entre 2021 et 2023, nous avons une augmentation de 49,77 %.

De 2022 à 2023, une augmentation de 31,21%.

Le profil des adhérents sur 3 ans, nous avons 69% d'actifs, 24% de sympathisants, 7% de veuves.

En 2024, du premier janvier à ce jour, nous sommes à 1 152 demandes de cartes sur le premier trimestre. Le 2^{ème} trimestre à ce jour nous avons eu 410 demandes de cartes, c'est un total de 1 410, un total de 1 562 cartes demandées.

La situation en 2023 à la même date, au premier trimestre, nous avons 1 318 demandes de cartes. C'est plus important, au 2^{ème} trimestre nous avons 195 demandes de cartes, soit 1 513 cartes.

Ce qui nous fait + 45 cartes cette année par rapport à 2023.

Nous continuons à augmenter, c'est pas mal !! Ce qui fait qu'en 3 ans on a eu 5 557 nouveaux adhérents. Il faut savoir que souvent, nous comblons nos pertes et après nous essayons d'augmenter. Nous allons comptabiliser nos décédés, pour l'instant je ne peux pas répondre.

Je voulais aussi parler des radiations. J'ai entendu tout à l'heure, pourquoi attendre 2 ans ?

Notre problématique : c'est très bien d'avoir des sympathisants, cependant les sympathisants vont être adhérents uniquement par rapport à un président ou pour un voyage que l'on va proposer. Les UD qui partent souvent en voyages déclarent des sympathisants parce ces sympathisants ont envie de faire le voyage et bénéficier des offres. Le jour où il n'y a plus d'offre ils ne sont plus sympathisants.

Donc cet adhérent-là, s'il veut arrêter son adhésion on peut le radier sans aucun problème. Pour nos anciens, les plus anciens qui ne veulent plus payer parce qu'ils n'ont pas toute leur tête ou parce qu'ils sont en EHPAD, pour ma part, j'en ai au moins 2 dans le Vaucluse, je les ai exonérés parce que on ne laisse pas tomber nos anciens.

S'ils sont sur le bord du chemin, il faut les garder avec nous, on les accompagne jusqu'au bout, même s'ils ne payent pas, ils ne nous coutent rien, ils ne consomment pas non plus mais je me répète, on ne les laisse pas tomber. Notre but, le but de l'UNPRG c'est unir, soutenir et agir et on va soutenir les anciens jusqu'au bout.

QUESTION :

Joseph SINIGAGLIA UD 83 Var :

C'est bien, mais c'est contraire à ce qui est prévu. Comme beaucoup de départements, dans les UD, nous exonérons nos anciens comme tu dis, qui sont en EHPAD ou des veuves qui sont malades.

Très bien, nous les exonérons. Je veux bien donner 1€ de plus.

Mais je ne comprends pas comment je peux payer une quote-part pour quelqu'un qui ne me donne pas d'argent et qu'on exonère par sympathie, par amitié, par solidarité. J'estime ne pas devoir payer une quote-part pour quelqu'un qui est exonéré.

REPONSE :

Daniel GONFROY :

Il faut que l'adhérent ait un lien avec le National pour pouvoir toucher les aides. S'il ne paye plus rien, le lien est coupé et c'est là le problème.

Le jour qu'il aura besoin d'un secours, il doit être à jour de ses cotisations et c'est le seul moyen de conserver le lien avec l'association, c'est une cotisation !

Dans mon UD (67) plusieurs sont exonérés, nous paye leur quote-part.

QUESTIONS :

MORELIS Honoré UD 09 :

Moi non plus je ne payais pas pour les exonérés, vous ne pouvez pas savoir au national qui est exonéré dans mon UD, ce n'est pas nominatif !

Pierre MIETTE de l'UD 82 :

On ne pourrait pas trouver un compromis pour que toutes ces personnes qui ne payent pas puissent payer moins cher de cotisations de quote-part. Nous sommes là pour en discuter.

REPONSE :

Daniel GONFROY :

Je suis d'accord avec le principe de conserver cette personne avec le lien cotisation. Il faut qu'il soit toujours officiellement chez nous et pour qu'on le considère comme cotisant et qu'il puisse bénéficier des aides.

QUESTIONS :

Jean-Marc MIR UD 46 :

Nous, nous avons trouvé une autre stratégie, on exonère des gens de plus d'un certain âge, mais sur le bulletin d'adhésion, on a marqué simplement, cotisation volontaire et on a eu la surprise de voir que les gens en fait, cotisent comme les autres.

Donc ceux qui ne peuvent pas payer, ils ne payent pas, mais ceux qui ont payé, c'est un peu pour les autres.

Bernard MONE UD 17 :

Je n'ai jamais payé une quote-part pour les exonérés.

Mais on pourrait très bien verser au Fonds de solidarité pour eux, 0,50 euro, comme s'il y avait une entraide.

Daniel BIANCO UD 13 :

Didier, est-ce que tu serais en mesure de nous dire combien d'adhérents ça représente ? Combien de personnes sont exonérées ?

REPONSES :

Didier DANIEL :

1 209, la Commission recrutement va s'intéresser aux anciens qui sont exonérés parce qu'ils n'ont pas toute leur tête, on va les comptabiliser et on va comptabiliser nos pertes avec nos morts.

Le retraité gendarmerie on ne le laisse pas sur le bord du chemin, on le garde.

Didier DANIEL :

Ce sont des nouveaux adhérents, qui sont issus du recrutement que vous faites dans chacune de vos UD. Lorsque Malika fait des rééditions de cartes, quand elle m'envoie la liste des éditions, les rééditions sont surlignées en jaune et donc elles ne sont pas comptabilisées.

QUESTIONS :

Alain LAMBLE UD 88 :

Si aujourd'hui on pouvait décider du montant que l'on doit payer pour une personne que l'on exonère de cotisation ?

REPONSES :

Daniel GONFROY :

Les anciens m'ont dit, Daniel, c'est normal, nous avons des gens chez nous qui ne sont plus en état, on les garde et on paye au national pour conserver le lien, on est là pour eux et on paye pour eux, par solidarité. J'avais trouvé ça bien, j'ai répondu OUI.

Le chiffre de 1 209 qui a été donné, correspond à ceux qui ne payent pas. Alors maintenant si vous estimez qu'il ne faut pas payer, il y a aucun souci. Mais, je rappelle, qu'en matière d'exonération, il n'existe officiellement que les orphelins.

Gérard SULLET :

On va trancher enfin. Ça fait 14 ans que je suis au Conseil d'administration, ça fait 14 ans que j'entends parler de ce problème.

Pour la plupart, pour les exonérés, vous ne payez pas de quote-part, on l'a dit. Mais le Conseil d'administration tranchera, une bonne fois pour toutes sur cette affaire. Personnellement, je suis contre le fait de payer une quote-part. J'ajoute que ces exonérés, ce sont des personnes qui ont souvent cotisé depuis longtemps. Aider la gendarmerie, il faut continuer. Je l'ai dit à d'autres congrès, en tant que secrétaire général.

On exonère, il ne paye plus, mais on continue à le soutenir. Donc modification éventuellement si c'est écrit, mais je ne crois pas que ce soit écrit dans la note sur les secours. On doit effectivement, les soutenir.

QUESTION :

Gérard SULLET :

Juste une dernière question Didier, est-ce que tu es en mesure de nous dire sur l'augmentation du nombre d'adhérents, le pourcentage en nombre actif ? Savoir si ce sont des gendarmes ou des sympathisants.

Didier DANIEL :

Il y a 69 % d'actifs, ce sont des retraités, des femmes, des épouses de retraités, des épouses de gendarmes, puisqu'il y a des gendarmes qui adhèrent avec leurs femmes.

Les veuves c'est 7 %, il y a 69 % d'actifs, c'est à peu près le même chiffre tous les ans et il y a 27 % de sympathisants.

Lorsque je reçois les cartes, il n'est pas précisé que c'est un gendarme. Le tableau est déjà très compliqué.

Daniel GONFROY :

Pour en revenir aux exonérés, nous proposerons des solutions en Conseil d'administration, il ne faut pas nous les cacher. Le Conseil d'administration a décidé d'exonérer un tel ou un tel, pour qu'on les connaisse. Nous pourrions au moins les comptabiliser au niveau national. Dire voilà, nous avons 2 000 exonérés et on saura pourquoi.

Accueil du Général GILLES, président d'honneur :

Je suis ravi d'être avec vous. Nous nous verrons ce soir ainsi que demain matin, j'ai à cœur de vous dire quelques mots d'amitié. ???

Michel FILLAUD

On se retrouve ici à 16h25.

Président de séance :

Michel FILLAUD 2ème président national adjoint

16 H 25 : Rapport de la commission de l'active et des réserves, par le vice-Président, Serge EPPLIN.

Le vice-président EPPLIN, donne la composition de la commission qui comprend Jean-François STEPHAN et Didier DANIEL.

La commission active réserve suit l'évolution de la gendarmerie, que ce soit pour les actifs et les réserves et la gendarmerie en général. Toutes les notes reçues des différentes sources sont étudiées et communiquées à la commission communication au besoin.

Le rapport ayant été diffusé, le vice-président demande s'il y a des questions ?

QUESTIONS :

Patrick GOUDARD UD 35 :

- 1) Ma question porte sur le réserviste patrouilleurs primo-intervenant. Est-ce qu'on en sait plus maintenant ?

- 2) Les réservistes s'ils vont jusqu'à 72 ans, que vont-ils faire comme travail, est-ce administratif ou vont-ils aller sur le terrain ?

REPONSE :

Serge EPPLIN :

Concernant le gendarme patrouilleur, c'est le réserviste que l'on va solliciter. Pour l'instant, c'est le cheval de bataille du directeur de la gendarmerie. Si le directeur change, les idées changent... Il a décidé de le mettre en expérimentation dans 3 départements jusqu'à certainement en octobre ou novembre, nous aurons un nouveau directeur de la gendarmerie à ce moment-là. Je pense que c'est un sujet qui va être repensé, revu par le futur directeur de la gendarmerie. Il est vrai que se retrouver tout seul dans certains endroits pour intervenir, cela va être délicat. Nous avons toujours fait notre carrière à 2 en patrouille au minimum.

Concernant les réservistes, j'ai signé mon contrat de réserve pour 3 ans, il noté dans le contrat, 72 ans limite d'âge, ils m'ont donc fait un contrat de 3 ans. Je pense que dans 3 ans ça me fera 66 ans, je dirais que je ne vois pas un gendarme intervenir ou faire des interventions de force ou de sécurité à 70 ans. Déjà, physiquement il faut passer la visite médicale, sera-t-il toujours apte à faire des actions de force ? Ce sera certainement, réservé à des postes de spécialistes.

PAULIN Sylviane UD 13 :

A titre d'information, au niveau des visites médicales, les médecins sont de plus en plus frileux, ce n'est pas le parapluie qu'ils ouvrent, c'est carrément le Barnum. Donc je pense qu'arriver à un certain stade au niveau des visites médicales, l'inaptitude sera certaine.

Serge EPPLIN :

Ils ont baissé le niveau d'aptitude pour les réservistes. A un moment donné, l'aptitude diminue.

Il faut supprimer la décote pour que les gendarmes puissent réellement choisir la date de départ. Il faut arrêter de les faire partir avant parce qu'en fin de compte, nous perdons beaucoup de gradés, nous perdons beaucoup de personnes qui arrivent à un âge où ils exercent des responsabilités, où ils connaissent le travail.

DELPLANQUE Pierre délégué UD 07 :

Est-ce que vous avez des renseignements de ce qui est en train de se mettre en place au niveau des OPJ ? J'ai entendu dire qu'apparemment, on allait leur faire signer un document sur la mobilité, est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ça ?

Serge EPPLIN :

Oui, c'est un sujet traité par la DGGN qui concerne la mobilité pour ceux qui réussiront l'examen d'OPJ car il y a des unités sans OPJ et d'autres qui n'en manquent pas. Il faudrait savoir s'il y a un texte qui a été proposé au CSFM ou au CFMG. Il vrai que maintenant un chef n'a plus de mobilité, un adjudant non plus, donc on se retrouve avec un déséquilibre dans les unités. Ils ont imaginé que la mobilité pourrait se faire à partir des OPJ, qui signeraient un document et seraient susceptibles d'être mutés pour combler les manques dans les brigades. C'est un projet que j'ai lu mais je n'ai pas vu un texte d'application officiel.

Tout comme les réservistes qui vont partir à la retraite, ils garderont dans les 5 années qui suivent la qualification d'OPJ.

Il y a aussi des dispositifs qui sont mis en route. Même le gendarme qui part à la retraite, pendant les 5 premières années, peut revenir en activité.

Celui qui part à la retraite peut être visité médicalement pour savoir s'il est toujours apte pour être rappelé en cas de besoin, même s'il n'est pas sous contrat.

Puis y a une évolution quand même du nombre de gradés en gendarmerie, on est passé de 2 à 3 % par exemple de majors à 5 à 7 % de Majors par endroit, ce qui fait qu'il y a plus d'adjudants-chefs, donc des gens qui commandent et qui n'ont pas forcément le temps de faire des enquêtes judiciaires et qui sont réparties par rapport à leur grade. Cette hypothèse de mutation au gain de l'OPJ, je ne sais pas si elle va être appliquée, mais que c'est un projet en cours.

QUESTION :

JOGUET Jean-Claude UD 01 :

Concernant les OPJ, il semblerait qu'il y ait un projet de sortie d'école avec la qualification et que l'élève gendarme serait OPJ sans être de carrière.

REPONSE :

Serge EPPLIN : Effectivement, on se rend compte que l'OPJ que nous avons connu a largement été remanié et que ce n'est pas fini. On vient de passer de 36 mois à 30 mois et là, ils ont encore diminué la scolarité de 6 mois pour qu'à terme le gendarme qui est en école soit dirigé sur une formation PJ, on va lui faire 2 à 3 mois de formation PJ en plus et il sortira avec une qualification PJ à terme. Tout cela a des conséquences sur les premiers grades de chef et d'adjudant qui sont devenus des qualifications pour l'encadrement, l'adjudant-chef devenant le premier poste de commandement en réalité. Les officiers qui sortent de Melun sont officiers de police judiciaire, pourquoi pas pour nos sous-officiers ?

Je dirais que c'est positif pour la gendarmerie, parce qu'on améliore la qualité des personnels, j'espère qu'ils vont continuer.

Michel FILLAUD :

Merci Serge. Il y aura un tas de questions ce soir si vous voulez, on l'applaudit bien fort. Merci, on attend maintenant sur l'estrade, le président de la communication, Jacky LEFORT.

Rapport de la commission de la communication, par le vice-président, Jacky LEFORT.

Je vous ai transmis comme tout président de commission, un rapport sur les dernières années. Je suis dans un premier temps satisfait d'avoir eu une équipe qui n'a pas été trop modifiée depuis quelque temps parce que malheureusement, comme je vous l'ai sans doute déjà dit précédemment, il y a eu quelques écueils au sein de cette commission et certains ont abandonné des charges qu'ils assumaient, parce qu'il y a eu des tensions avec le président prédécesseur de Gérard ce qui a provoqué quand même des dissensions au sein de la Commission communication.

Aujourd'hui, on peut que se satisfaire d'avoir une constance parmi les personnels et enfin d'avoir un résultat qui nous intéresse davantage en termes de rendu. Je précise également que parmi la commission il y a un président d'UD qui ne fait pas partie du Conseil d'administration, Jean-Louis REYNAERT qui est là, qui nous aide énormément en termes de publication dématérialisée, ce qui veut dire par là qu'on peut très bien associer des présidents d'UD qui ne font pas partie du Conseil d'administration dans certaines commissions de manière qu'on puisse obtenir un meilleur rendu si nécessaire en fonction des compétences des uns et des autres. C'est une plus-value qu'il faut préciser.

Dans le même ordre d'idée, Malika qui gère comme vous l'a rappelé tout à l'heure le site, qui ne fait pas partie non plus du Conseil d'administration, mais qui grâce à sa présence et son action, favorise aussi la communication. Donc voilà un peu les points sur lesquels on peut insister dans cette commission communication, il n'y a pas que des gens du Conseil d'administration.

Je vais évoquer ensuite pour que vous puissiez suivre La Voix du gendarme. Jean-Christophe Vaillant qui est le directeur du journal et qui va vous détailler plus que moi le fonctionnement de son journal.

Mais voilà, pour ce qui me concerne, c'est qu'aujourd'hui Jean-Christophe n'a pas forcément les capacités financières de recruter des journalistes pour pouvoir fonctionner de manière plus efficace. Je pense que c'est une question qui se posera, c'est-à-dire que tant que nous n'aurons pas atteint le nombre d'abonnés, qui permettra au journal d'avoir cette manne financière qui permette de recruter, nous resterons au niveau d'aujourd'hui. Ensuite, il faut partager également puisque le journal est, ne l'oublions pas, notre organe d'expression, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, même si nous le partageons avec d'autres partenaires.

Là aussi, il faut trouver l'équilibre. Et enfin, nous avons aussi une limite dans la publication, le nombre de pages dédiées au monde associatif pour des raisons budgétaires, que Jean-Christophe sans doute, vous évoquera en particulier pour l'affranchissement, pour la transmission du journal. Notre partenariat avec le journal se poursuit. Chaque lundi matin, nous avons une réunion du comité de rédaction à laquelle participent les membres de la commission, de manière à mettre tout en forme. C'est une visioconférence qui a lieu chaque lundi matin. Il n'existe qu'une seule adresse communication@unprg.fr. Elle permet de transmettre tous les projets d'articles qui sont triés par Jean-Pierre DELALANDE, qui les dispatche sur le support qui convient.

L'œil attentif de Philippe LEBEUR qui remet un peu en forme si nécessaire, ensuite on le publie sur le support qui nous convient le mieux, avec bien sûr, comme je vous l'ai dit précédemment, l'aide également de Jean-Louis REYNAERT concernant la partie dématérialisée de La Voix du gendarme et puis avec l'aide de Malika pour ce qui concerne le site unprg.fr.

Nous avons aussi d'autres supports, le site internet que nous avons évoqué. J'ai entendu plusieurs présidents d'UD me faire des observations quant à ce site qui mériterait peut-être une mise à jour. Cela fait quelques années qu'il existe. Il y a donc sans doute à améliorer le contenu et sa forme en particulier. Un souci d'image qui se déforme lors de la mise en ligne. Nous voyons ça avec Jean-Christophe et d'autres pour améliorer ce site. Gérard l'a souligné ce matin, le site est un outil aujourd'hui qui fonctionne correctement. Nous avons de plus en plus de retour des UD qui publient toutes leurs actions et nous avons grâce à ça une couverture médiatique départementale qui là aussi donne satisfaction à un bon nombre d'entre nous. Le contenu également du MÉMENTO du président est quelque chose d'appréciable pour nous aider à gérer au plan administratif nos différentes UD, c'est un outil qui permet de connaître ce qui se passe dans les départements, tout en aidant les présidents dans leurs fonctions.

Concernant la communication sur les réseaux sociaux, il y a aujourd'hui des tas de réseaux et ça évolue constamment. Nous avons pris le parti pour le moment d'être présent sur Facebook et sur Twitter. On a une page

Facebook qui fonctionne bien. Nous avons à peu près 8 000 lecteurs selon les articles et on a 3 000 abonnés. C'est le chiffre que nous avons pour le moment.

Twitter, relais d'opinion auprès des communicants et des journalistes, est également utilisé. Il nous permet d'interpeller directement les uns et les autres sans avoir à passer par qui que ce soit. Il donne une certaine autonomie. J'entends dire souvent qu'il faudrait que l'on soit présent ailleurs, je pense à LinkedIn...etc. mais encore faut-il avoir les moyens de l'alimenter.

Il faut aussi faire évoluer notre communication par rapport aux réseaux sociaux. Nous avons évoqué Facebook, support médiatique que certains ne supportent pas, alors que d'autres l'utilisent facilement. Il convient donc de se remettre régulièrement en question. Pourquoi, tout simplement parce que, en matière de communication ce qui nous intéresse, c'est de faire passer des messages en atteignant notre cible. Ce qui n'est pas toujours facile en fonction de l'outil utilisé. Outil qui évolue en permanence et qui n'est pas forcément le plus adapté à ce que nous voulons mettre en place. Toujours est-il que toute l'équipe s'y emploie avec nos moyens qui sont les nôtres.

Concernant la politique générale de communication, comme vous le savez nous nous sommes rendus au ministère de l'Intérieur. Nous avons été reçus par le colonel LESUEUR qui est devenu général entre-temps. Lorsque nous avons été reçus par le colonel LESUEUR et son adjoint, nous avons été très bien accueillis à Beauvau. Mais pas par le ministre lui-même ni son directeur de cabinet. Donc, soyons clairs, nous avons ressenti une certaine condescendance vis-à-vis de notre association qui représente quasiment 30 000 adhérents qui a vécu toute sa vie au sein de la gendarmerie, qui a œuvré pour elle pendant 40 ans. De cette entrevue, même si j'ai apprécié en partie le discours du colonel LESUEUR qui a essayé tant bien que mal de nous donner des éléments de langage et de clarifier les points sur lesquels nous apportons notre contribution, notre souhait d'avoir des éclairages et pourquoi pas de faire évoluer la communication de l'UNPRG bien sûr, mais également d'apporter un certain nombre de questionnements vis-à-vis de la gendarmerie nationale. Il nous a répondu. Avant de quitter le colonel j'ai lui est posé la question suivante : mon colonel, est-ce que nous pouvons utiliser les échanges que nous avons eu avec vous pour rendre compte à nos adhérents, des réponses apportées.

Il nous a répondu « aucun problème ». Par politesse, lorsque nous avons rédigé l'article qui devait être publié dans La Voix du gendarme, j'ai annoncé au colonel, « comme prévu, nous allons publier un article concernant nos échanges ». A mon grand étonnement, il me répond : « est ce que je pourrais le relire avant ». En retour de mon projet, il me répond « vous pouvez parler de cela mais pas de ce sujet », le politiquement correct, la langue de bois. Le but pour nous n'était pas non plus de le mettre en difficulté puisque quand il répond au nom du ministre de l'Intérieur, il y a une dimension politique qui n'est pas négligeable. Mais pour nous, le deal n'est pas respecté, nous ne pouvons pas apporter aux adhérents toutes les informations que nous souhaitions. Lorsque nous avons évoqué l'immobilier, la différence de recrutement entre les effectifs gendarmerie en zone rurale et les effectifs de la police en zone urbaine, il ne nous a pas été possible d'utiliser les propos du colonel sans le mettre en porte-à-faux. Ce n'était pas notre souhait. Faute de réponse, nous avons réécrit à la fois au général Lesueur et au général Vallot secrétaire général du CFMG, interlocuteur des associations « gendarmiques.

Malgré nos relances, nous sommes toujours en attente de réponses concrètes. Je pense qu'il devient maintenant indispensable que nous élevions le ton en tapant du poing sur la table. Il est impératif de faire preuve d'une dynamique beaucoup plus autoritaire.

Nous allons donc continuer au maximum de publier des articles, à la fois pour la défense de nos adhérents, mais également pour défendre l'institution dans laquelle nous avons œuvré et pourquoi pas avec elle. Il ne faut plus hésiter à entrer en contradiction avec ceux qui écrivent ou prennent des décisions un peu surprenantes comme celle qu'évoquait Serge tout à l'heure, l'histoire des réservistes qui interviennent seuls. Nous sommes en droit de nous étonner et d'en faire part.

Concernant la communication avec nos partenaires. Nous avons de la chance aujourd'hui d'avoir de bonnes relations avec les partenaires. Tout se passe très bien puisque des subventions nous sont attribuées. Elles nous permettent de bien fonctionner dans le domaine social. Marc vous fera tout à l'heure le topo, il précisera les raisons pour lesquels, nos partenaires sont satisfaits du rôle de l'UNPRG, du nombre d'adhérents que nous représentons et également du lien tissé avec eux. Lorsque nous avons créé récemment comme vous avez tous pu vous en rendre compte, le clip vidéo de présentation de l'UNPRG, nous avons ressenti leur satisfaction de pouvoir s'appuyer sur la vidéo pour diffuser et faire comprendre qui nous sommes réellement en portant l'accent sur

notre action sociale en particulier. Tout fonctionne pour le mieux, même si certains partenaires, comme la Fondation, devraient porter plus d'attention aux retraités. Les anciens que nous sommes, qui ont cotisé toute leur vie, méritent plus de considération.

Concernant le clip vidéo nous avons souhaité vous le transmettre directement sur une clé USB pour en vous réserver la primeur. C'est un outil que vous pouvez facilement diffuser lors de vos différentes interventions. Réalisé par une société de production professionnelle, cette vidéo donne une belle et sérieuse image de notre association.

Un dernier point avant de laisser la place éventuellement aux questions ; le budget communication. Je remercie Gérard d'avoir donné un budget à notre commission communication, ce qui n'était pas le cas au précédemment. On a pu faire de multiples actions, comme en particulier l'achat de kakémonos. Certains présidents d'UD en ont bénéficié. Pour ceux qui le souhaitent, il est toujours possible d'en obtenir un. Nous avons également fait confectionner une rondache, des flyers, des affiches des gobelets et divers goodies, qui nous permettent de montrer notre présence au sein de la gendarmerie, sans oublier les remises de prix. A la demande des présidents d'UD, nous avons remis un certain nombre de prix, en particulier dans le domaine sportif. A chaque fois qu'il y a eu un cross national, nous étions présents.

Nous avons également étudié toutes les demandes de subvention pour des tas d'actions de communication qui étaient réalisées au niveau départemental. Nous avons essayé de répondre au maximum à vos sollicitations.

Pendant ces quelques années, nous avons été très heureux de pouvoir communiquer sur les actions de l'UNPRG. On voit qu'il y a une nécessité d'aller au-delà, surtout dans le domaine qui nous préoccupe, à savoir ; se faire entendre ! Aujourd'hui, il est peut-être temps lorsqu'on a créé récemment, comme vous avez tous pu vous en rendre compte, le clip vidéo de présentation de l'UNPRG. On a ressenti aussi leur satisfaction de pouvoir s'appuyer sur la vidéo pour diffuser et faire comprendre qui nous sommes réellement en portant l'accent sur notre action sociale en particulier. Tout fonctionne pour le mieux, même si certains partenaires, comme la fondation, devraient porter plus d'attention aux retraités. Les anciens que nous sommes, qui ont cotisé tout leur vie, méritent plus de considération. Il y a des mises au point à faire.

Aujourd'hui, il est peut-être temps que nous fassions un sondage en interne et pourquoi pas s'appuyer sur les présidents d'UD pour pouvoir connaître exactement l'orientation qu'il faut donner à notre association jusqu'où nous voulons aller et ensuite décliner à travers cette communication, l'action de l'UNPRG.

QUESTION :

PERCEY Jean-Pierre, président de l'UD 25 :

Je voudrais savoir si la Commission communication est responsable de la généralisation de ce nouveau logo, la rondache ? Pour ma part, ça me choque profondément parce qu'il y a eu déjà une réception officielle de ce logo au détriment de notre logo traditionnel ? Il figure partout et la seule communication que je vois maintenant où ce logo reste en place, c'est le pôle des retraités. Elle est complètement illisible donc ça ne sert à rien. Je suis désolé, je préfère le logo traditionnel. Je suppose qu'il y a eu une réception officielle alors pour ce logo traditionnel ?

REPONSE :

Jacky LEFORT :

Il suffit de me regarder pour se rendre compte que moi j'ai toujours le logo de l'UNPRG, tant sur ma cravate que sur le revers de la veste, qui a dit qu'on avait changé ? Personne, c'est-à-dire que la rondache vient en complément puisque c'est un objet aujourd'hui qui est incontournable. Quelle est l'unité ? Quelle est la société en lien avec la gendarmerie qui n'a pas sa rondache ? Tout le monde a sa rondache, en revanche, les gens se sont approprié la rondache et elle leur a plu. Voilà pourquoi ils l'utilisent sur leurs documents, sur leurs papiers. Mais à aucun moment le Conseil d'administration ni la Commission communication n'a donné de consigne en disant dorénavant, on utilise tel ou tel support. Ça vient se compléter à mon sens et c'est dans l'air du temps, mais rien n'a été écrit, ni dit, ni imposé pour abandonner l'ancien, au contraire. Nous sommes identifiés des 2 côtés et ce qui compte c'est justement de correspondre aujourd'hui à une image un peu plus moderne grâce à la rondache, sans oublier pour autant la tradition du Logotype de l'UNPRG qui est toujours en application, qui est toujours en vigueur.

QUESTION :

Serges RENAMBATZ-ICHAMBE de l'UD REUNION :

Je voudrais s'il vous plaît revenir sur la super vidéo que vous avez mise en place qui est très bien puisque nous-même, nous l'utilisons à la Réunion. Ma question est la suivante : Ça vous a coûté cher ? Je ne sais pas combien ça coûte et est-ce que c'est modifiable ? Pourquoi ? Je pose une question parce que je trouve qu'il manque un peu de couleur. Tout simplement parce que je voudrais si possible qu'on intègre l'outre-mer dans la présentation qui est excellente.

REPONSE :

Jacky Lefort :

Nous avons aussi sollicité tout un tas de gens de manière à obtenir des images à la fois libres de droit et qui nous permettent d'illustrer au maximum toutes les facettes de la gendarmerie. Un grand nombre de partenaires ont été sollicités, y compris le Sirpa / gendarmerie pour avoir des images qui puissent être utilisées dans le cadre de notre support. Nous avons fait au mieux, évidemment avec une société qui se trouve être excellente au niveau matériel et formation et au niveau professionnel qui se trouve en Bretagne. Il n'y a pas de volonté d'écarter qui que ce soit, au contraire. L'outil était demandé par un bon nombre de présidents pour pouvoir s'appuyer sur ce document, de manière à ensuite proposer l'action de l'UNPRG auprès de nos futurs adhérents et de montrer notre détermination.

Nous avons obtenu par le biais du président du Morbihan, qui fait partie de la Commission communication, Jean-François STEPHAN, un prix qui était raisonnable puisqu'en fait, la facturation que nous avons payée ne correspond pas à ce qui aurait dû être payé, c'est-à-dire qu'une partie a été offert sous forme d'un don au profit de l'UNPRG et donc défiscalisé pour l'entreprise et pour nous, cela a baissé le coût d'environ la moitié. La modification, on ne va pas pouvoir faire sans cesse des changements. Mais on va pouvoir étudier effectivement la question au fur à mesure des années qui vont passer. Parce que l'idée était d'avoir tout de suite un clip qui permette rapidement de diffuser l'information, de profiter de ce support pour aussi obtenir un certain nombre d'adhésions. L'action conjuguée avec la commission recrutement, pour que les gens découvrent l'action de l'UNPRG et ce qu'elle est réellement grâce à ce clip. Mais en effet, il va falloir qu'il évolue au fur et mesure du temps.

Jean-François STEPHAN :

On peut ajouter effectivement quelques photos. Je verrai avec la Commission. Je solliciterai bien évidemment le président de la réunion pour qu'il me fournisse quelques photos de de la réunion.

QUESTION :

Christian WAILLE UD 69 : Concernant le mémento du président, pourrait-on l'élargir à d'autres personnes du Conseil d'administration ?

Jacky LEFORT :

Au dernier conseil d'administration, nous avons évoqué cette question et effectivement on va très rapidement dans les jours qui viennent, c'est une question de diffusion de la note, élargir la consultation du mémento du président aux secrétaires et trésoriers des UD.

Michel FILLAUD appel le président de la commission « social - Retraités et Veuves »

Marc MONTIGAUD Vice-président national, Président de la commission « social des retraités et des veuves :

La commission sociale travaille très bien. J'ai fait une comptabilité sur les 3 ans depuis que Gérard a pris l'UNPRG. Il a axé son effort sur notamment le social et il a pris son bâton de pèlerin et il a eu gain de cause dans tous les organismes qui nous aident.

Les organismes bien sûr, vous les connaissez puisque vous les avez vus sur les documents, il s'agit de TEGO, UNEO mais aussi de la CNG et de la fondation Maison de la gendarmerie. Depuis 2020 que l'on a redressé le social au

sein de l'UNPRG, j'en suis à plus de 67 dossiers. Vous voyez ce que ça peut représenter, 67 dossiers avec une somme qui atteint les 50 000€, sur 3 ans.

Depuis le premier janvier nous sommes à 11 dossiers secours. 11 dossiers présentés, 10 qui ont été acceptés, pour une somme totale à l'heure actuelle de 6 800€. Le trésorier national Daniel Delorme, vous a dévoilé une partie des sommes qui étaient prévues. Donc 10 dossiers. La Commission se compose de 6 membres dont le président national d'ailleurs. Nous travaillons dès qu'un président m'appelle. J'estime que quand recevons une demande de secours, ce n'est pas pour traiter ce dossier dans 8 jours. Il faut que ce dossier soit rapidement traité. Tout se fait par Internet. Il y a des présidents qui envoient encore des dossiers papiers à Malika. Ce n'est pas la peine. Elle va les refuser et vous faire savoir qu'il faut me les envoyer.

Ce qui veut dire que ça va très vite. Quelquefois en 48 h, j'ai résolu le dossier et l'aide est créditée à la personne concernée, par le trésorier national. Le trésorier national qui effectue le règlement, directement, par virement bancaire sur le compte de l'UD, la somme qui vous appartient de remettre en main propre à votre adhérent.

Souvent, je reçois des appels, on me dit : « je ne sais pas comment faire ». Ce n'est pas difficile, vous allez sur le site Internet, vous vous rendez dans le mémento du président puis dans la rubrique « social », vous ouvrez les notes concernées, tout est détaillé, il y a le modèle pour le secours, vous avez juste à le remplir. S'il y a des dossiers complexes concernant des veuves, vous les remplissez et vous me les envoyez avec toutes les pièces afférentes.

N'oubliez pas que nous travaillons avec le revenu fiscal de référence, c'est lui qui fait que le dossier est accepté ou refusé. Il faut me renvoyer le tout au plus vite avec les pièces nécessaires, c'est-à-dire, si la personne est en EHPAD il faut donc la facture de l'ehpad. Si c'est un dossier pour une baignoire ou un monte escalier, vous devez m'envoyer la facture correspondante. Il vous est demandé sur le dossier secours, le compte rendu du président. Il faut quand même rentrer un petit peu dans les détails. Soyez précis et concis. Pour les limites, pour une personne dont le revenu fiscal de référence se monte à 15 000€, il faut inscrire le barème sur votre feuille. Tout est bien détaillé pour une part, 2 parts, 2 parts et demi. Pour 2 parts et demi, la personne doit avoir un revenu fiscal qui ne doit pas dépasser 22 500€.

Les dossiers solidarité, nous en avons aussi parlé aussi tout à l'heure, nous le traitons également. Nous en avons fait un en début d'année. Il a été accepté pour une somme, de 600€ ce qui aide parfois quelqu'un dans le besoin. Certains dossiers, sont transmis à la fondation maison de la gendarmerie.

Nous devons recevoir Hélène GONTAULT qui est la vice-présidente nationale de la maison de la gendarmerie, qui s'est trouvée, malheureusement dans l'obligation de s'excuser.

Quand un dossier est pris en compte par le bureau de la Fondation, des sommes sont attribuées immédiatement. Dernièrement le président de l'UD 11 a reçu 1 000 € de l'UNPRG et 700 € de la fondation, soit 1 700 € pour un dossier complexe. Il a été de même pour l'UD 86 qui a reçu 2 fois 1 000 € pour un dossier digne d'intérêt. Je tiens à souligner, qu'un adhérent m'a téléphoné en me faisant part de son émotion, surpris de recevoir une telle aide de l'UNPRG. Ce sont bien évidemment des aides ponctuelles, car en aucun cas, nous ne sommes ni une mutuelle, ni une assurance.

Le social ce sont aussi les allocations pour orphelins. Vous savez que nous avons de plus en plus d'orphelins. Je ne sais pas si quelqu'un est capable de me dire combien il y a d'orphelins à l'heure actuelle en gendarmerie. En 2022, la DGGN en a recensé 8 00. Nous en sommes à l'heure actuelle à 1 450. De plus en plus, nous avons des blessés, nous avons des gens qui sont malheureusement tués accidentellement ou en service. Avec Gérard l'année dernière, nous étions invités à la première de « bleu pupilles », grande soirée animée par la fondation maison de la gendarmerie, qui s'est tenue à Bercy. Il y avait plus de cent mamans invitées avec leurs enfants.

La convention que nous avons signée, comme 13 autres associations, les képis Pescalunes est dirigée par Christophe COME et est une association très dynamique qui organise beaucoup d'activités pour les orphelins et leurs familles. La fondation avec l'aide du SDAP, service d'aide au personnel dirigé par le colonel Durand Gwendal,

qui permet à nos jeunes orphelins d'accéder à l'université. Dernièrement, trois élèves ont été acceptés au lycée militaire d'Aix-en-Provence et à la flèche. A partir d'un certain âge, on ne laisse pas le jeune se débrouiller tout seul. Non, bien au contraire, l'aide continue.

A part les orphelins, nous avons aussi dans le social les allocations centenaires. Ça fait plaisir, ça fait chaud au cœur. Comme on a dit tout à l'heure, elle ne paye plus les cotisations depuis très longtemps, mais elles sont toujours là et on espère qu'elles vont aller encore plus loin. Vous savez qu'on pouvait faire la demande à tout moment.

Vous avez aussi financé par l'UNPRG, le devoir de mémoire. La plupart ont eu l'occasion de faire un devoir de mémoire. Il n'y a rien de compliqué, une demande et on est là pour intervenir.

Il y a le drapeau que l'UNPRG peut aider à réaliser. Quand vous sentez que le vôtre commence à devenir un peu fané, sachez que nous sommes là aussi.

QUESTION :

Richard CARTOIXA UD 66 :

Dans les domaines de l'aide sociale, tu as parlé du revenu fiscal de référence, mais pourquoi on ne prend pas le revenu brut global qui est la somme de tous les revenus ?

REPONSE :

Marc MONTIGAUD :

On s'est fixé le revenu fiscal de référence, celui qui est affiché sur la feuille d'impôt après de grosses discussions. Il a bien fallu arrêter une certaine somme. Et cette somme, est en rapport direct avec le revenu fiscal que vous avez en bas de la feuille d'impôt de votre adhérent.

QUESTION :

Patrick BRICLER UD 21 :

Le dossier qui a été refusé, c'était le mien et j'ai du mal à l'accepter. C'est une femme qui est devenue veuve d'un mari très compliqué, une mauvaise personne. Et là, elle découvre que non seulement ses comptes sont à zéro et qu'elle n'a pas les moyens de payer les funérailles de son mari. Il a contracté des frais à près de 25 000€ pour refaire le bâtiment. Alors elle a 3 crédits qu'elle ignorait, 3 crédits qui avaient même dépassé les remboursements autorisés. Elle se retrouve dans la rue. Je fais donc un dossier en urgence auprès de l'assistante sociale, tout ce que je peux faire c'est monter un dossier de remboursement des aides, tout ce qu'on peut lui faire ce sont des bons alimentaires maximum 250€ qu'elle a fait immédiatement. Quand je vois un dossier comme celui-là, que peut-on faire ? J'ai étudié tout le dossier, effectivement, c'est une situation catastrophique. On bloque les comptes. Je renvoie un dossier chez toi. Elle dépasse le revenu, elle gagne 17 000€ donc on ne peut rien faire. Je travaille pour la fondation et en urgence ils ont débloqué sous 48 heures une somme assez intéressante et une 2e somme parce que ça ne suffisait encore pas. Je tiens à le dire, même si apparemment tout à l'heure Jacky avait quelques remarques à faire, je les connais bien et c'est mon boulot, je travaille avec eux donc je sais comment ça fonctionne quand il y a des urgences ils sont là, mais moi, j'en reviens pour cette femme-là, je ne fais plus de dossier.

REPONSE :

Marc MONTIGAUD :

C'est malheureusement comme partout lorsque vous dépassez les normes, il y a des gens qui sont dans la misère et on le sait et on doit respecter les règles décidées par le conseil.

QUESTION :

Gérard CHESNE UD 28 :

Ce que vous venez de nous présenter, concerne bien les adhérents de l'UNPRG ? Alors sauf erreur de ma part, vous avez parlé de 1 400 orphelins ? Ce ne sont pas des familles spécialement adhérentes à l'UNPRG. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure sur le fonds de solidarité, c'est très bien, c'est du social. Cependant on s'aperçoit que ce sont des gens qui ne dépendent pas spécialement de l'UNPRG.

REPONSE :

Marc MONTIGAUD :

En effet 1 400 orphelins de la gendarmerie. C'est exact, mais ce sont des orphelins. On ne peut pas les laisser, la direction nous sollicite pour participer et on ne peut pas refuser. On ne peut pas laisser des jeunes qui sont dans des situations graves avec leur maman ou leur papa parce que parfois, ils n'ont même plus de parents. Bien sûr que la Fondation en premier s'occupe des orphelins. Nous, on est là bien souvent en complément.

QUESTION :

Jean-Louis REYNAERT UD 89 :

J'ai l'habitude, quand je fais des assemblées générales, d'inviter des représentants CNG, UNEO ou TEGO pour parler à l'Assemblée. Or, depuis maintenant 2 ou 3 années, nous n'avons plus de délégués qui viennent dans l'Yonne, mais je pense que dans les autres départements, c'est un peu la même chose de trouver des délégués. Comment on peut faire pour avoir quelqu'un ?

REPONSE :

Marc MONTIGAUD :

Alors à UNEO, il y a de moins en moins de délégués. Voilà le problème, voilà. Le principal, c'est l'assistante sociale qu'il faut solliciter.

Serge EPPLIN :

C'est juste pour préciser il y a 161 délégués pour UNEO mais c'est une élection régionale, donc il y en a qui sont à l'opposé de là où l'on habite. Ensuite pour la CNG, on a une vingtaine de départements qui n'ont pas eu de délégués, où personne ne s'est présenté, on a des déserts d'élus. Il faut contacter les gens autour de votre département et leur demander s'ils ont une disponibilité.

Alain LAMBLE UD 88 :

Pour répondre à notre camarade du 21 j'ai pris des contacts avec Crésus, je ne sais pas si au National vous avez des attaches avec eux. Ils sont efficaces pour faire annuler des dettes, les blocages des banques, l'association crésus pour nous apporter des aides très efficaces et très rapides.

Miche Fillaud présente un nouvel intervenant, le directeur de La Voix du gendarme Jean-Christophe Vaillant.

Jean-Christophe VAILLANT :

La Voix du gendarme à 5 ans, va bien et bonne nouvelle, nous sommes à l'équilibre, ce qui est plutôt bien. Nous construisons de plus en plus le magazine avec la Commission Presse, donc Jacky a parlé tout à l'heure et j'espère que nous allons continuer et même accentuer cette collaboration avec l'équipe. Je profite de cette petite tribune pour remercier les membres de cette commission, dont Gérard SULLET, Jacky LEFORT, Jean-Pierre DELALANDE et particulièrement, Jean François STEPHAN pour sa plume et Philippe LEBEUR et Jean Louis REYNAERT qui franchement sont 2 travailleurs de l'ombre qui font vraiment un boulot colossal.

Merci, Messieurs !

Voilà, nous allons donc avoir un nouveau président national et j'aimerais cette année que La Voix du gendarme soit le premier magazine à faire un article sur ce sujet, alors s'il vous plaît, attendez un petit peu, laissez-moi le temps de dégainer avant d'envoyer vos infos à la concurrence.

Il y aura un dossier spécial congrès au mois de juillet, pas en juin parce que le magazine est déjà bouclé, il y aura un cahier de 8 à 10 pages ou 12 pages sur le Congrès. Je profite encore de cette tribune pour dire aux nouveaux membres du CA que j'aimerais bien les interviewer.

Pour La Voix du gendarme, nous allons relancer également la page du « président du mois » pour mettre les UD à l'honneur. Je vais donc vous faire parvenir une petite liste de questions.

Vous pouvez vous abonner, je vous invite à le faire. Il y a des magazines avec le Supplément Mayotte à disposition chez Malika, je ne peux que vous conseiller de prendre un exemplaire et à vous abonner ou à vous réabonner.

QUESTION :

Joseph SINIGAGLIA UD 83 :

Je voudrais juste savoir si au niveau des UD, on pourrait avoir le nombre d'adhérents à la voix du gendarme ? Une liste des abonnés pour vérifier que ceux qui disent y être, on puisse le vérifier.

REPONSE :

Jean-Christophe VAILLANT :

Nous pouvons envoyer les abonnés actifs et les abonnés inactifs.

Michel FILLAUD annonce le Point sur les réponses aux Questions / Réponses et le Débat avec les Présidents et délégués et invite le secrétaire général à prendre la parole :

Les réponses ont été transmises par écrit, avez-vous besoin d'éléments complémentaires aux questions posées ou avez-vous d'autres questions à nous poser ?

QUESTION :

Jean-Marie LADET délégué Aveyron : Il y a quelques années, on parlait d'un rapprochement entre l'UNPRG et la Fédération. Je voudrais savoir où ça en est, il y a beaucoup de retraités dans les rangs chez nous qui souhaiteraient justement qu'il y ait ce rapprochement qu'il n'y ait qu'une seule association. Est-ce que vous pouvez me dire où est-ce qu'en est le projet ? Si c'est tombé à l'eau ?

REPONSE :

Gérard SULLET :

Effectivement J'avais souhaité il y a un an lancer l'idée d'un rapprochement avec la FNRG. Un jour en réunion à la DG, nous nous sommes lancé un petit défi avec Jean-Claude Fontaine, à l'époque président de la FNRG, sous l'égide du général VALOT, « pourquoi vous êtes toujours 2 associations », mais pourquoi pas ; chiche, on essaie de faire quelque chose. !! Et je vous avoue que c'était un défi qui m'aurait bien plu avant de quitter cette présidence. Depuis des années que l'on entend parler de ça, pourquoi vous ne fusionnez pas ? On a même créé une petite commission d'étude pour la faisabilité. Nous avons un problème statutaire, et faire accepter aux partenaires une fusion par exemple, ce n'est pas évident, nous avons donc fait un dossier avec notre secrétaire général et la Commission, sur les conditions potentielles d'une fusion absorption. Donc je me suis rendu à Luçon au congrès de la FNRG. Pour la première fois, le président de l'UNPRG allait au congrès de la fédération.

Le bilan général de la FNRG est catastrophique. Jean-Claude Fontaine l'a reconnu, il est catastrophique au point de vue des effectifs et sur plein d'autres points, j'entends Jean-Claude dire « on pourrait discuter d'un rapprochement, sans fusion », cela commençait mal ! En fait, je pense que depuis quelques temps, il avait la pression de son conseil.

Cela n'a donc pas abouti. J'ai expliqué en gros ce qu'on avait préparé, qu'évidemment on serait très heureux de se retrouver tous ensemble, mais manifestement, le changement de président de la FNRG a coupé court à toute initiative, donc ça ne se fera pas sous mon égide. C'est dommage parce que la nouvelle direction de la FNRG veut essayer de remonter la barque qui est en très mauvaise posture. Attendre au moins 2 ans pour relancer éventuellement ce dossier. Vous voyez que ce n'est pas simple, ça fait des années que nous en parlons. J'aurais vraiment souhaité que ça se fasse. Mais une chose est certaine, l'UNPRG ne changera pas son appellation.

QUESTION :

Richard CARTOIXA, UD 66 :

J'ai dans mon département la FNRG 66 qui était très importante plus de 1 000 adhérents. Ils sont passés à 450 dernièrement dont 140 veuves. Aujourd'hui elle n'existe plus, le drapeau est reparti, les fonds sont partis et ils nous demandent de récupérer les 140 veuves. Je leur ai indiqué que je n'avais pas les moyens de m'occuper de 140 veuves supplémentaires et qu'ils devaient me transmettre leurs cotisations au moins, que ma trésorerie ne pourrait pas suivre pour les cadeaux de fin d'année et les actions en leur faveur. Alors pour l'instant mon conseil d'administration m'a demandé de surseoir à la demande.

REPONSE :

Gérard SULLET : C'est vrai que psychologiquement pour les adhérents de la FNRG, c'est très compliqué. Comme je l'ai dit, la plupart sont adhérents aux 2 associations. Mais s'il y a 10 % qui ne le sont pas, ces 10 % sont farouchement opposés à la dissolution de la Fédération. Il faudra de très bonnes volontés d'au moins des 2 directions, des 2 bureaux, de l'UNPRG et de la FNRG.

QUESTION :

Bernard MONE UD 17 :

C'est une réflexion sur le recrutement. Les gens de l'active vous ignorent parfois, donc il est difficile pour les recruter, comme certains retraités nous ignorent. Aujourd'hui, que nous reste-t-il : des membres sympathisants. La problématique aujourd'hui, c'est de savoir comment on paye la cotisation, on ne va pas payer 2 fois une quote-part de 7 euros ? Pour moi, ça serait malhonnête de mettre 2 cotisations sympathisantes complètes. Aujourd'hui, si on a une cotisation complète et une cotisation épouse, il serait bon aussi peut-être de voir au niveau des statuts déjà d'une part et après au niveau des finances, de telle manière qu'elles aient une cotisation autre que celle des 3,50 €, on pourrait mettre 1€ de plus.

REPONSES :

Daniel GONFROY :

Ce que tu veux dire, c'est vrai que statutairement pour les sympathisants il n'y a pas de notion de couple. En fait tu veux dire qu'il faudrait mettre en place la cotisation couple y compris pour les sympathisants ?

Gérard SULLET :

Je t'ai répondu hier dans le mot d'accueil que j'ai fait, j'ai salué les 648 épouses qui adhéraient en tant que membre actif, on ne dit pas membres actifs pour rien.

C'est juste à vous dire qu'on a encouragé la politique concernant la cotisation couple, donc un retraité et son épouse, c'était destiné à protéger les épouses de retraités en cas de malheur lorsqu'elles deviennent veuves pour qu'elles bénéficient rapidement des secours dont on a parlé tout à l'heure.

Bernard MONE UD 17 :

Je ne parle pas de secours. Les secours sur mes statuts, je les ai prévus sur mes propres fonds sociaux. J'ai inclus tout le monde, aussi bien les actifs que les sympathisants, parce qu'aujourd'hui, je pars du principe, c'est qu'il n'y a plus personne qui adhère et il faut donc aller les chercher.

QUESTION :

Gérard SULLET :

Jean-Marie est-ce que statutairement ça pose un problème ? Avec le problème des secours qui ne sont pas accordés aux sympathisants.

REPONSES :

Jean-Marie GONZALES :

Dans les statuts nationaux, on pourrait très bien les changer et mettre une cotisation couple de sympathisants mais en précisant bien sans secours, sans rien.

Mais ils pourraient nous faire la remarque : on paye une cotisation couple comme les actifs, on doit avoir les mêmes droits les actifs.

Gérard SULLET :

Je veux qu'on rappelle aussi que lors du dernier congrès, on a transformé tous nos bienfaiteurs en sympathisants puisqu'ils cotisaient tous les ans avec une carte. Le terme bienfaiteur a pratiquement disparu. Tous ces gens issus du civil sont devenus sympathisants alors qu'ils n'ont pas le même statut que les membres actifs.

Daniel GONFROY : Certains m'avaient posé la question d'ailleurs au téléphone, je leur avais répondu, au lieu de perdre un adhérent, faire une adhésion de couple. Il faudra qu'on régularise.

QUESTION :

Patrice SACCOMANI UD 38 :

Je vous ai adressé une proposition : L'élection du président national par l'ensemble des présidents d'UD lors du congrès et non pas uniquement par les membres du CAN, en précisant après modification des statuts, cette façon d'élire notre président serait beaucoup plus démocratique.

REPONSE :

Daniel GONFROY :

J'ai fait la réponse ; Non ! Pourquoi ? A quoi sert le Conseil d'administration ? le Conseil d'administration, il est élu par les présidents, par vous. C'est le Conseil d'administration qui élit son président, qui va élire ses vice-présidents. C'est au même titre que chez vous ? Au même titre qu'une UD, c'est ce que vous faites ? Vous faites élire par vos adhérents le Conseil d'administration et après le président est élu par votre conseil d'administration qui lui, n'est pas élu par tous les adhérents. C'est le même principe, conforme à la loi de 1901.

QUESTION :

Pierre DELPLANQUE UD 07 Délégué :

Tout à l'heure vous disiez que vous alliez au niveau du mémorandum du Président mettre dans la boucle les trésoriers et les secrétaires, est ce qu'il serait possible également de mettre dans la boucle des vice-présidents ?

REPONSE :

Daniel GONFROY :

Oui, c'est tout à fait possible. Le président, le vice-président, le trésorier, le secrétaire. Comme ça l'info passe mieux. C'est ce qui va être fait.

QUESTION :

Alain LABATUT UD 40 :

Juste une précision, Gérard et Daniel, est ce que le président de la FNRRG est invité demain ?

REPONSE :

Gérard SULLET :

C'est André Saad, il est arrivé, il sera là demain. André, est un copain, quelqu'un de très bien d'ailleurs, qui m'a bien dit pour la fusion, je veux bien la faire, mais dans 2 ans, quand j'aurai relevé les finances.

Alain LABATUT :

J'ai pris l'initiative pour le 19 juin prochain, on fait une réunion du conseil d'administration. J'ai invité la FNRG ; au niveau département, mais juste des réunions de discussion.

QUESTION :

Noël, VERBRUGGHE UD 59 :

Nous sommes plusieurs présidents d'UD à avoir demandé la modification de l'article 10, ce que vous nous avez refusé, vous pouvez nous donner plus de précisions ?

REPONSE :

Daniel GONFROY :

La réponse a été faite. Il n'a pas été dit qu'il n'était pas possible de changer les statuts. Il a été répondu qu'au dernier congrès, cet article a été remis 2 fois en cause et a été voté 2 fois. J'avais proposé d'en changer éventuellement, le libellé, personne n'a voulu et après nous l'avons repropoé. D'ailleurs Jean-Marie l'avait mis en proposition, l'article a été refondu, voté et adopté. Il n'est pas prévu de reprendre, systématiquement, les mêmes articles, à la demande d'une minorité.

QUESTION :

Joseph SININAGLIA UD 83 Var :

On dit ce n'est pas le moment, c'était il y a 2 ans tout de même et entre-temps moi je voudrais savoir à quoi correspondent exactement ces indemnités que l'on donne à 3 membres du CAN ? Pourquoi on ne les donne pas à tout le monde d'ailleurs ? Pourquoi 3 ? Quel est le montant de ces indemnités Je ne pense pas que le trésorier national se déplace toutes les 5 minutes, il fait tout de chez lui par ordinateur. Est-ce que ça justifie d'avoir une indemnité ? On nous demande de faire des économies. On nous demande d'augmenter la quote-part ; on augmente la quote-part, nous faisons des efforts, au niveau du CAN, il y aurait quelques efforts à faire aussi.

REPONSE :

Gérard SULLET :

Ce n'est pas moi qui ai mis ça en place. Ça a été mis au congrès de Caen en 1992. A l'époque, le Congrès de l'UNPRG avait voté cette d'indemnité aux dirigeants, aux 3 principaux dirigeants de l'UNPRG pour diverses raisons, mais en vertu aussi de la loi de 1901 qui propose d'indemniser des bénévoles, parce que nous sommes des bénévoles. Donc, c'est réglementairement possible pour les associations loi 1901. Dans la limite des 3/4 du SMIC. Ça été voté par nos prédécesseurs.

L'eau à couler sous les ponts depuis, je suis d'accord. À l'époque, on avait 2 secrétaires à l'UNPRG avant l'ère informatique. Le président, le trésorier, le secrétaire général qui étaient indemnisés écrivaient à la main, et le secrétaire l'écrivait sur la machine à écrire. Moi, comme les 2 Daniel d'ailleurs, nous faisons nos écrits nous-mêmes, par informatiques et par internet, le secrétariat a moins d'importance, c'est clair. Comme je l'ai précisé, cela a été mis en place par nos anciens, ce n'est pas moi qui l'ai choisi. Simplement je ne veux pas me plaindre, mais tout ce que fait un président national alors évidemment ça ne se voit pas. Le président national, il a, je dirais, mais aussi le secrétaire général et le trésorier encore pire, un travail largement à mi-temps. Franchement ce que je ressens comme président c'est la charge, les déplacements, la représentation, on en a parlé ce matin. La représentation pour le président c'est quelque chose. Certes, il travaille chez lui, il fait de jolis mots, il fait des rapports, il vous fait tout ce que vous voulez par informatique et par Internet via le secrétariat. Je dirais que c'est

un mi-temps et sans compter effectivement les déplacements, les représentations et d'autant plus depuis 4 ans. Je peux vous dire que les représentations ont représenté beaucoup, je pense pour moi, le président national, c'est une charge.

Je ne me plains pas, c'est une charge, mais c'est une charge importante prévue par la loi de 1901. Alors est ce que c'est justifié ? Moi j'estime que c'est complètement justifié par la charge de travail de ces 3 personnes, que sont le trésorier, le secrétaire général et le président. J'ai été président départemental dans les Deux-Sèvres pendant treize ans je n'ai pas demandé un centime comme beaucoup d'entre vous je pense. C'était comme ça le Conseil d'administration ne voulait pas payer les frais de déplacement des dirigeants. En toute sérénité, il ne faut pas se fâcher là-dessus, comme certains.

QUESTIONS :

Alain GAILLARD UD 15 :

Je suis une toute petite UD. Je remercie Michel FILLAUD qui a trouvé des UD qui avaient beaucoup d'adhérents en cette année 2024. Moi, je précise que dans mon département, on est 143 000 habitants et j'ai à peu près 600 000 vaches. On pourra donc vous nourrir en cas de pénurie. Mais j'ai fait 23 adhérents. Merci Michel, c'est bien d'annoncer des UD qui ont fait 69 adhérents mais de temps en temps il faudrait citer les petites UD qui n'ont pas les moyens en population de recruter 60 adhérents. C'était juste une remarque. Pour Didier Daniel, tu nous a parlé de l'article 26, nous étions plusieurs à le rechercher, et nous ne l'avons pas trouvé. Est-ce que tu peux nous le diffuser ? Il est affiché à la brigade !

Christian WAILLE UD 69 :

Nous rencontrons toujours des difficultés pour la liste des nouveaux retraités au niveau des régions, voire des groupements. Quelle action vous pouvez faire au niveau de la direction pour que l'on puisse y avoir accès ? Même avant les déménageurs, ce serait bien.

REPONSES :

Gérard SULLET :

Nous avons déjà répondu plusieurs fois, vous savez qu'il existe depuis l'Europe qui impose à la France le RGPD, règlement général de protection des données depuis quelques années qui a complété la CNIL en France. Donc ce règlement général européen nous a bloqué la gestion des données personnelles. La transmission par le service des pensions de la liste des nouveaux retraités de la gendarmerie et des militaires d'ailleurs. C'était très pratique. Ce n'est plus possible à cause de la protection des données et notamment la CNIL.

Jean-François STEPHAN :

Je vous rappelle également et je complète la parole du président, c'est que cette RGPD vous concerne directement dans vos UD. Vous avez des fichiers Excel pour vos adhérents. Je vous invite sur vos bulletins d'adhésion à ce que la personne qui adhère vous autorise, et y a un article particulier à mentionner, pour diffuser bien évidemment les informations qui sont dessus son bulletin d'adhésion, et, dans le fichier dans lequel vous allez l'inscrire, il vous laisse toute latitude pour l'utiliser dans le cadre de votre UD. Pas question d'aller diffuser le fichier à quelqu'un d'autre, ou un démarcheur, il reste confidentiel. J'ai transmis mon fichier à la CNIL qui a pris note. Ce n'est pas une obligation, mais je l'ai fait et maintenant je suis tranquille.

Patrick BRICLER UD 21 :

Je pense que vous le savez, mais je vous le rappelle quand même, chaque région fait une journée ou 2, pour les futurs retraités de l'année, des actifs ou une journée d'information, j'y vais tous les ans. Ils sont informés sur les conséquences de ce qu'ils vont avoir en retraite, ce qui va changer pour eux. Vous pouvez très bien aller voir la responsable sociale qui organise. Nous sommes intervenus en Bourgogne, tous les ans, j'interviens, et vous avez les retraités devant vous et vous pouvez faire passer le message.

Daniel GONFROY :

Nous y allions aussi, mais ils ne le font plus depuis trois ans environ. J'ignore si dans toutes les régions ce type de réunion a encore lieu.

Jean-François STEPHAN :

C'est pour compléter effectivement ton message, la région de Bretagne vient de remettre avec l'aide de l'action sociale de la gendarmerie, et d'ailleurs les comités sociaux. Je suis titulaire au niveau de la région et évidemment j'ai essayé une porte d'entrée la DGFIP puis j'ai essayé de passer par l'action sociale. La réponse a été la même. La seule chose que vous pouvez faire, c'est d'aller au contact, votre président, votre représentant d'action sociale. Le 35 participe, ils sont sur place là-bas. Quand il y a la journée, avant c'était 2 ou 3 jours. L'UD 35 par exemple va sur place. C'est l'opportunité d'avoir des contacts avec des retraités, mais la région ne vous donnera pas la liste des personnes qui sont retraitées. C'est bien dommage, mais c'est comme ça, ils appliquent les dispositions réglementaires en matière de protection des données individuelles.

Ce qui est incohérent, puisque vous êtes certainement confrontés aussi, c'est qu'en fin d'année, la gendarmerie et la région en particulier, envoie les colis de gendarmerie aux veuves. Souvent les unités nous sollicitent, les associations de retraités, pour mettre en cohérence leurs fichiers des compagnies, en particulier pour vérifier les adresses avant de distribuer. Nous aussi, on actualise.

Il y a des gens qui restent sur la touche et nous avons fréquemment des remontrances. J'ai dans le département des femmes qui m'appellent pour me dire « je suis veuve et je ne suis pas invitée ». Je leur dis, la première démarche que vous aviez à faire, c'est d'aller à la brigade locale et dire que vous êtes Madame unetelle et que vous arrivez de Marseille, vous arrivez de Brest, j'habite à tel endroit parce que la brigade elle ne vous connaît pas et ne pourra pas vous inviter à la Sainte-Geneviève.

QUESTION :

Bernard MONE UD 17 :

C'est dans le protocole, comment peut-on faire pour changer le protocole ? Pourquoi aujourd'hui, nous avons des camarades retraités, qui n'ont pas fait de mission extérieure, qui ne sont pas anciens combattants, mais pour moi ont combattu en France. Les infractions contre la drogue. Nos gendarmes quand ils vont en service, ils ont une arme, ils mettent une cartouche dans la chambre. Je pense que ce n'est pas pour le bon fonctionnement de l'arme. Nos gendarmes aujourd'hui portent un gilet pare-balles. Je ne pense pas que ce soit pour l'esthétique, c'est bien pour le risque.

Nos militaires qui vont combattre sur un terrain extérieur, prennent des risques et si c'est une zone de combat, ils se voient donner la médaille de l'ancien combattant, chose tout à fait normale. Mais nous, les gendarmes que nous avons été et que ceux qui y sont aujourd'hui encore, nous sommes sur un territoire qui s'appelle la France et nous sommes tout le temps en combat. Aujourd'hui, l'État ne nous reconnaît pas. Nous avons travaillé 24 h par jour et nous avons un jour, un jour et demi, puis 2 jours de repos. Il y a des questions qui me gênent, c'est que l'État français ne nous reconnaît pas plus que nos gendarmes, que les policiers ou les pompiers qui prennent des risques. Ça veut dire que lors d'un décès d'un camarade, on ne peut pas revêtir le cercueil du drapeau national, parce qu'il y a un protocole. Comment fait-on pour changer le protocole ? À qui faut-il s'adresser ? Est-ce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait un combat lancé par l'UNPRG éventuellement auprès de nos élus, de nos parlementaires ?

REPONSES :

Daniel GONFROY :

Certaines UD ont cherché des solutions pour contourner ce protocole afin de remercier nos camarades sur leur engagement d'une vie. Ils ont mis le logo de l'UNPRG sur le drapeau tricolore.

Jean-François STEPHAN :

Je peux vous compléter la question, elle est récurrente, il y a une bibliothèque très fournie qui va des questions parlementaires jusqu'aux écrits des diverses associations patriotiques. La réponse est toujours la même, c'est le statut qui est comme ça. Et c'est un statut effectivement qui émane du ministère de la Défense qui émane de l'association des anciens combattants.

Général GILLES :

Merci de solliciter mon avis. Une association peu tout à fait se tourner vers un parlementaire. Votre plaidoyer sur le travail de gendarme que vous avez tous partagé, que j'ai partagé avec vous, m'a permis de reconnaître les moments de la vie que vous avez évoqué. Tout cela s'inscrit dans un contexte qui est plutôt favorable aujourd'hui, parce qu'il y a une prise à témoin de l'opinion publique, y compris par nos politiques. Deux gendarmes viennent de donner leur vie en Nouvelle-Calédonie, deux surveillants de l'administration pénitentiaire viennent d'être assassinés. Ces professions sont sur le devant de la scène et comme le dit votre Président, pourquoi pas imaginer qu'une réflexion soit posée en liaison avec les associations d'anciens combattants. J'estime que c'est une demande qui est tout à fait légitime, dans le contexte aujourd'hui où les responsables politiques affirment la dangerosité du métier de gendarme.

Patrick de BECCEGATO UD Moselle :

C'est un sujet que j'ai traité avec mon camarade du CPRM. Oui ce sont les anciens combattants qui vont être réfractaires, mais si on en parle tous ensemble on peut faire repartir le dossier. On va sûrement en reparler si vous êtes d'accord pour essayer de le lancer. Est-ce que le CPRM va suivre ; je ne sais pas ! Mais enfin c'est un sujet qui peut être débattu.

QUESTION :

Pierre DELPLANQUE UD 07 délégué :

Afin de faire faire des économies à l'UNPRG plutôt que de nous rembourser les frais de déplacement pour venir au Congrès, pourquoi ne pas mettre que chaque participant utilise le rescrit fiscal ?

REPONSES :

Gérard SULLET :

C'est une bonne idée, tu abandonnes tes frais et tu utilises ton rescrit fiscal.

Jean-François STEPHAN :

Il va peut-être bénéficier à des personnes qui se sont déplacées et qui sont imposables. Ceux qui ne sont pas imposables, ils ont un beau papier à encadrer, ils ne seront pas remboursés de leurs frais. Je sais que dans les présents ici il y en a beaucoup qui ne sont pas imposables donc il n'y a pas que des avantages.

Daniel GONFROY :

J'irai un peu plus loin dans l'analyse car on ne peut pas l'imposer. On ne peut pas dire aux gens, nous allons vous rembourser avec un reçu fiscal dans vos UD. Si vous faites des reçus fiscaux aux personnes qui ont des frais kilométriques, certains peuvent vous dire, mais moi je ne paye pas d'impôts. Il est donc pas possible de leur imposer le tarif kilométrique des impôts qui n'est applicable que pour les impôts. Mais une UD peut très bien lui rembourser le kilomètre à un prix fixé par son règlement intérieur. Pour ceux qui ne veulent pas percevoir l'indemnité kilométrique par le biais du reçu fiscal ou ne peuvent prétendre au remboursement par les impôts on les indemnise à hauteur de « X » du Kilomètre, l'UD fixe le prix qu'elle veut. On ne peut pas l'imposer, comme dit Jean-Marie, rien n'empêche le président de renoncer à ses frais.

Clôture première journée du congrès.

Jeudi 30 mai 2024

Président de séance : Claude MARCHAL, 1er président national adjoint

08 H 00 : Accueil des congressistes à la salle de réunion
08 H 10 - 08 H 25 : Intervention du Pôle des Retraités – UNRP Philippe MOUE
08 H 25 - 08 H 40 : Intervention de Patrick BECCEGATO CSFM
08 H 40 - 08 H 55 : Intervention du Médecin Général Inspectrice Éliane GARRABE, 1ère Vice-présidente d'UNEO
08 H 55 - 09 H 10 : Intervention Mme Laetitia JOHANN LABARRERE, déléguée CNG Pyrénées Atlantique

09 H 25 - 09 H 45 PAUSE

10 H 05 - 10 H 25 Intervention du Colonel Vincent DELAMARRE (CFMG)
10 H 30 : Accueil des invités
11 H 00 : Discours d'accueil du président national, Gérard SULLET
Intervention du Général Roland GILLES, président d'Honneur UNPRG
Intervention du Général de Brigade Jean-Marc DETRE, Adjoint au commandant de la région de la gendarmerie Nouvelle Aquitaine, représentant le DGGN
Remise plaquettes aux autorités.
12 H 00 le Président National Gérard SULLET, clôture officiellement le congrès 2024.

Discours devant le représentant du directeur de la gendarmerie au congrès de l'UNPRG d'HENDAYE le 30 mai 2024.

Mon général, mon colonel, monsieur le député,

Le 41^{ème} congrès de l'UNPRG s'achève. Nous avons eu grand plaisir à communiquer directement entre les présidents départementaux et le conseil d'administration national.

C'est un moment privilégié pour les 102 représentants des unions départementales qui composent l'UNPRG. Votre présence aujourd'hui, comme représentant de la direction générale de la gendarmerie, avant la clôture de notre assemblée générale, nous honore et vient parachever les informations issues des différentes interventions de ces deux journées. Je veux aussi saluer le colonel DELAMARE représentant le secrétariat général du conseil de la fonction militaire de la gendarmerie.

Nous attendons toujours avec intérêt la parole de la direction de la gendarmerie car nous sommes des irréductibles soutiens de cette Institution qui nous a marqué pour la vie, considérant le service exigeant qu'elle nous a imposée, mais aussi les satisfactions professionnelles qu'elle apporte à ses serviteurs.

Mais avant de parler des relations que nous avons avec la gendarmerie et ses représentants, je veux rappeler ce qu'est l'UNPRG. Association née au sortir de la deuxième guerre mondiale, elle a d'abord été une association de gendarmes en activité. Longtemps confrontée au devoir de réserve des militaires, elle est devenue une association de retraités soutenant l'Institution et ses personnels.

Au fil des années elle a apporté aussi un soutien aux retraités et veuves de l'arme tant sur le plan social que moral par l'organisation de journées cohésion propices à cultiver la fraternité de cette grande famille de la gendarmerie. La tâche pour nos prédécesseurs n'a pas été facile compte tenu des politiques menées successivement par la direction de la gendarmerie et les ministres des armées successifs, mais surtout par ses différents directeurs, tantôt soutien de l'UNPRG, tantôt désireux de faire taire ses militaires en interdisant aux gendarmes en activité d'adhérer. Mais l'UNPRG a tenu bon en obtenant par le dialogue des avancées significatives sur le plan statutaire et social. Les choses ont changé peu à peu avec la mise en place d'un bureau formé de retraités et une appellation Union Nationale des personnels en Retraite de la Gendarmerie. Les militaires en activité ont cependant continué à adhérer d'autant que notre association a pu calquer ses statuts sur la création des APNM en devenant Union National des Personnels et Retraités de la Gendarmerie. Cette évolution nous a fait entrer plus concrètement dans la chaîne de la concertation gendarmerie et militaire par notre présence au CSFM et au CPRM malgré les réticences des acteurs de la réforme de cette organe supérieur de concertation des militaires.

Et puis, à la suite de la dépose d'un dossier auprès des services fiscaux en 2019, l'État nous a délivré un rescrit fiscal en 2020 qui nous faisait entrer dans le cercle restreint des associations reconnues d'intérêt général. C'est une avancée essentielle pour l'UNPRG qui voit reconnaître l'utilité de ses actions envers les personnels en activité, les retraités et leurs ayants droits. Aujourd'hui, forte de près de 30 000 adhérents l'UNPRG a pris les mesures nécessaires pour monter en gamme quant à ses objectifs. Création d'une commission sociale renforcée par des partenariats contributifs auprès de nos mutuelles historiques dont je salue les représentants ici (Unéo, Têgo, Fondation, CNG). Ces partenariats nous aident à mieux soutenir nos adhérents en difficulté mais aussi les personnels de la gendarmerie lorsque des événements particuliers viennent les toucher. Nous avons d'ailleurs été sollicités plusieurs fois l'année dernière par le service social de la DGGN. Par ailleurs, nous avons renforcé notre communication avec les moyens modernes actuels (site internet, Facebook, Twitter) et bien sûr notre journal La Voix du Gendarme. Tout ça dans le but, entre autres, de faire connaître notre attractivité et ramener vers nous les personnes actives ou retraitées afin de pérenniser le lien intergénérationnel de la communauté gendarmerie. Une commission du recrutement œuvre dans les régions avec des propositions concrètes pour ceux qui nous rejoignent. Cette courte présentation pour vous dire que l'UNPRG se porte bien et se modernise. Plus importante association de la gendarmerie dont elle a signé la charte des associations gendarmerie, elle est aussi la plus grosse association militaire.

Alors, après ce bilan positif de l'état de l'UNPRG, il me tient à cœur d'exprimer les points qui me semblent poser difficultés. Si le soutien et l'accompagnement des personnels qui adhèrent chez nous est parfaitement opérationnel, les rapports avec l'Institution gendarmerie doivent évoluer. En effet depuis plusieurs années, l'UNPRG ne se sent plus suffisamment entendue comme il se doit par notre direction. Le dialogue qui avait court sous d'autres directions et avec notre correspondant naturel du CFMG n'est plus à la hauteur de nos attentes. J'ai cru comprendre que nos partenaires G&C exprimaient les mêmes regrets sur la qualité de l'écoute de notre instance de concertation. Depuis près de quatre années, j'ai dû déplorer le manque de correspondances et de réponses avec ceux qui sont chargés de la concertation vers les associations de la gendarmerie. Le même constat est fait quant à l'intérêt que nous porte le ministère de l'Intérieur.

Contrairement au passé, les associations, dont la nôtre, ne sont plus suffisamment entendues par ces deux niveaux. J'en veux pour preuve la rencontre que nous avons eu en 2023, au ministère de l'intérieur, on nous a écouté mais pas entendu et surtout pas répondu. Le même constat est fait pour le secrétariat général du CFMG. Nous avons été habitués à plus de reconnaissance. Pourtant, depuis que je préside l'UNPRG toutes nos interventions sur les évolutions ou les drames qui ont touchés la gendarmerie ont été faites dans le sens d'un soutien indéfectible de l'arme et de ses personnes. Me viennent à l'esprit les drames de Saint Just dans le Puy de Dôme, la catastrophe de la vallée de la Roya pour les militaires de la brigade de St Martin de Vésubie, ou encore l'exfiltration des gendarmes de l'ambassade du Soudan. Nous avons aussi participé au soutien de la famille d'un militaire de la gendarmerie rayé des cadres en 2023.

A chaque fois l'UNPRG a répondu présente par des cagnottes conséquentes. J'ai été impressionné par l'élan de générosité et de soutien moral de nos adhérents vis-à-vis des familles et des personnels de la gendarmerie.

Bien sûr je pense aussi à nos prises de positions fortes de soutien aux personnels engagée au MO notamment à Ste-Soline dans mon département des Deux-Sèvres. Vous comprendrez que l'amertume est parfois présente quant au manque de reconnaissance que nous ressentons.

Au total, nous connaissons les difficultés majeures que la gendarmerie subit depuis plusieurs années devant la montée de la violence dans notre Pays. Les personnels sont souvent à bout mais toujours motivés et disponibles. Nous les rencontrons assez pour connaître leur état d'esprit avec, notamment, les réservistes membres de l'UNPRG. Nous sommes de tout cœur avec eux. C'est pourquoi je souhaitais le dire encore plus fort devant vous les responsables de la chaîne de commandement et de la concertation.

Merci de m'avoir écouté et si possible entendu.

Pièce jointe :

- Rapport d'activité 93 / 2024 UN du 16 mai 2024 du secrétaire général national.

Daniel GONFROY
Président national



Serge EPPLIN
Secrétaire général national

